

ANNEXE de la planche héraldique

Armoiries d'après Louda & Maclagan (tab. = référence du tableau), avec quelques compléments de Rouyer & Hucher et De la Tour, indiqués par (*), et de Frénéa. Les indications sigillographiques proviennent de Dalas (1991). Le dessin est schématique : le semé est arbitrairement représenté par 6 lys, les lions tous identiques, etc.

Agnès : fille de Louis IX, *1260, † 1327.

Alphonse, Comte de Poitou et de Toulouse, *1220, † 1271 (tab. 64).

Béatrice :

(a) Béatrice de Provence, fille de Raymond Béranger V, Comte de Provence, *1234, † 1267 (tab. 64, 125).

(b) fille de Jean de Bourgogne, † 1310 (tab. 64).

Blanche :

(a) *Blanche de Castille, Reine de France*, fille d'Alphonse VIII, Roi de Castille, *1188, † 1252. (tab. 64).

(b) Blanche d'Artois, fille d'Othon IV, Comte de Bourgogne, div. 1322 (avant que Charles IV n'accède au trône), *1296, † 1326.

(c) Blanche de France, *1328, † 1392. (armoiries d'après Rouyer et Hucher p. 125).

(d) *Blanche de Navarre, Reine de France*, fille de Philippe III, Comte d'Evreux et Roi de Navarre, *1330, † 1398. (armes d'après Rouyer & Hucher p. 91; paraît peu sûr; Frénéa lui donne les armes de son père).

(e) Blanche, fille de Philippe III, Roi de France, et de Marie de Brabant, † 1305. (tab. 63).

Charles :

Charles I^{er}, Comte d'Anjou et du Maine 1232, Roi de Naples 1265, *1226, † 1285 (tab. 64).

Charles, Comte de Valois et d'Alençon 1285, Comte d'Anjou 1290, Duc d'Anjou 1297, *1270, † 1325. Se remarie en 1301 avec Catherine de Courtenay († 1307), fille de Philippe, Empereur titulaire de Constantinople, puis en 1308 avec Mathilde (Mahaut de Chatillon, † 1358), fille de Gui III, Comte de St. Pol (tab. 65, 125).

Charles II, Comte d'Alençon et du Perche, fils de Charles de Valois et de Marguerite d'Anjou, † 1346. Épouse en 1314 Jeanne de Joigny († 1336), puis en 1336 Marie, fille de Ferdinand II de la Cerda († 1379) (tab. 65).

Charles IV le Bel, Comte de la Marche 1314, *Roi de France* 1322, , *1294, † 1328. En tant que Roi de France, ses contre-sceaux montrent l'écu au semé brochant sur l'escarboucle de Navarre; en tant que Comte, ses sceaux sont au semé de lys à la bordure componée (cf. Rouyer & Hucher p. 118, n° 24-25).

Clémence de Hongrie, Reine de France, fille de Charles I^{er} Martel, Roi de Hongrie, et de Clémence de Habsbourg, *1293, † 1328. (Armes d'après Rouyer & Hucher p. 85; celles de son père étaient un écartelé de France et Hongrie; tab. 90).

Edouard :

Edouard I, Roi d'Angleterre 1272, *1239, † 1307. (tab. 3).

Edouard II, Roi d'Angleterre 1317, *1284, † 1327. (tab. 65).

Eudes IV, Duc de Bourgogne, fils du Duc Robert II et d'Agnès de France, † 1349. (tab. 74).

Isabelle :

(a) *Isabelle d'Aragon, Reine de France*, fille de Jacques I^{er}, Roi d'Aragon, * 1243, † 1271. (tab. 64).

(b) fille de Philippe IV, Roi de France, *1292, † 1358. (tab. 3).

Jean :

Jean, Comte d'Anjou et du Maine, *1219, † 1227 (tab. 64).

Jean I, Roi de France (5 jours), * et † 1316.

Jean II le Bon, Roi de France 1350, , *1319, † 1364. (tab. 65).

Jeanne :

(a) comtesse de Toulouse, fille de Raymond VII, Comte de Toulouse, *1220, † 1271 (tab. 64).

(b) fille de Jean I^{er} de Chatillon, Comte de Blois, *1254, † 1291. (tab. 64)

- (c) *Jeanne d'Artois (dite aussi de Bourgogne), Reine de France*, fille d'Othon IV, Comte palatin de Bourgogne, et de Mahaut, Comtesse d'Artois, *1294, † 1329. (tab. 65).
- (d) *Jeanne d'Evreux, Reine de France*, fille de Louis, Comte d'Evreux, *1310, † 1371. (armes d'après Rouyer & Hucher p. 87).
- (e) fille aînée de Philippe V, Roi de France, et de Jeanne d'Artois, † 1347. (tab. 74).
- (f) *Jeanne de Bourgogne, Reine de France*, fille de Robert II, Duc de Bourgogne, *1294, † 1348. (armes d'après Rouyer & Hucher p. 89).
- *Jeanne I de Navarre, Reine de France* et de Navarre, Comtesse de Champagne, fille d'Henri I^{er}, Roi de Navarre, *1271, † 1305. (tab. 65). Cf. Rouyer & Hucher p. 81 pour ses armes de Navarre parties de Champagne, et de France parties de Navarre.
- Jeanne II, Reine de Navarre 1328, *1311, † 1349. (tab. 65).

Jean-Tristan : Comte de Nevers 1265, et de Valois 1268, *1250, † 1270. (tab. 64).

Louis :

- Louis VIII, Roi de France* 1223, *1187, † 1226. Contre-sceau à l'écu au semé.
- Louis IX (St. Louis) : Roi de France* 1226, * 1215, † 1270. (contre-sceaux au lys, dont l'un n'est pas florencé; le "sceau de régence" est à la couronne, son contre-sceau à l'écu au semé de lys; Dallas, 1991).
- Louis X Le Hutin, Roi de France* 1314, *1289, † 1316. (tab. 65; le tab. 90 montre les armes de France pleines). En tant que Roi de France, ses contre-sceaux montrent l'écu au semé brochant sur l'escarboucle de Navarre; auparavant, en tant que Roi de Navarre (1305), son sceau montre l'écu de Navarre mais le cheval est revêtu de Navarre parti du semé de lys.
- Louis, Comte d'Evreux, *1276, † 1319 (tab. 63).
- Louis II de Nevers (de Crécy), Comte de Flandre, *1304, † 1346. (armes de Flandre).

Marguerite :

- (a) *Marguerite de Provence, Reine de France*, fille de Raymond V, Comte de Provence, * 1221, † 1295. (tab. 64).
- (b) Marguerite d'Anjou, fille de Charles II, Roi de Naples, † 1299. (tab. 65, 125).
- (c) Marguerite, fille de Philippe III, Roi de France, *1279, † 1318. (tab. 3).
- (d) *Marguerite de Bourgogne, Reine de France*, fille de Robert II, Duc de Bourgogne, sœur du Duc Hugues V de Bourgogne, *1290, † 1315. (tab. 65).
- (e) Marguerite, fille de Philippe V, Roi de France, et de Jeanne d'Artois, *1310, † 1382. (tab. 65).
- (f) Marguerite d'Artois, fille de Philippe, Comte d'Artois, † 1311 (tab. 63).

Marie :

- (a) *Marie de Brabant, Reine de France*, fille d'Henri III, Duc de Brabant, et d'Adélaïde de Bourgogne, *1254, † 1321. (armes de Brabant, d'après Rouyer & Hucher p. 79). et Frénéa
- (b) *Marie de Luxembourg, Reine de France*, fille de l'Empereur Henri VII, Comte de Luxembourg, et de Marguerite de Brabant, *1304, † 1324. (armes d'après Rouyer & Hucher p. 87, De la Tour p. 41 et Préau (1888), n° 5).

Mathilde (Mahaut de Brabant) : fille d'Henri II, Duc de Brabant, † 1288 (tab. 64). Armes de famille au lion rampant (Rouyer & Hucher p. 100) et Frénéa. Remariée avec Gui III, Comte de St. Pol.

Philippe :

- Philippe III le Hardi, Roi de France* 1270, *1245, † 1285. Contre-sceau au semé de lys; le "sceau de régence" est à la couronne, son contre-sceau à l'écu aux trois lys.
- Philippe III, Comte d'Evreux, Roi de Navarre 1329, *1301, † 1343. (tab. 65).
- Philippe IV le Bel, Roi de France* 1285, *1268, † 1314. (tab. 65). En tant que Roi de France, un contre-sceau montre l'écu au semé, l'autre au semé parti de Navarre; auparavant, le sceau *ante susceptum* fait pour son mariage en tant que Roi de Navarre et Comte de Champagne montre l'écu au semé à la bordure, son contre-sceau l'écu de Navarre parti de Champagne.
- Philippe V le Long, Roi de France* 1316, (Comte de Poitiers 1311, Comte palatin de Bourgogne par son mariage), *1291, † 1322. En tant que Roi de France, son contre-sceau montre l'écu au semé brochant sur l'escarboucle de Navarre; auparavant, le sceau *ante susceptum* est au semé brisé d'un lambel composé.

Philippe VI de Valois, Roi de France 1328, *1293, † 1350. (tab. 66). En tant que Roi de France, son contre-sceau montre l'écu au semé de lys; auparavant, fils aîné du Comte Charles de Valois, il adopte le semé à la bordure engrêlée, puis après la mort de son père en 1325 le semé à la bordure de celui-ci.

Philippe, Comte de Beaumont j.à. 1353, Comte de Valois 1344, Duc d'Orléans 1344, *1336, † 1375. (tab. 65).

Pierre I^{er} : Comte d'Alençon 1269, Blois, Chartres, *1251, † 1283. (tab. 64). (besants sur la bordure avant 1270).

Robert :

Robert I^{er}, Comte d'Artois, *1216, † 1250 (tab. 64).

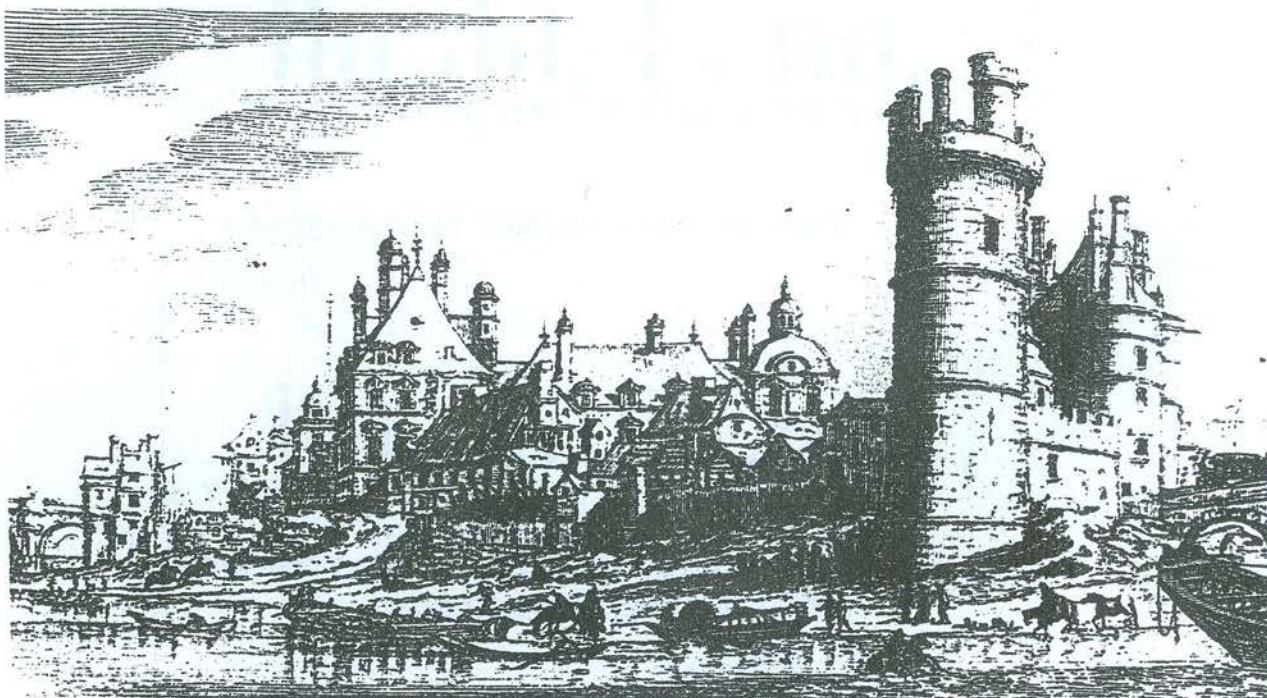
Robert, Comte de Clermont 1268, *1256, † 1317 (tab. 64). Branche des Bourbons.

Robert II, Duc de Bourgogne 1273, † 1305. (armes du duché).

Rodolphe III de Habsbourg, Duc d'Autriche, Roi de Bohême, *1282, † 1307 (tab. 63).

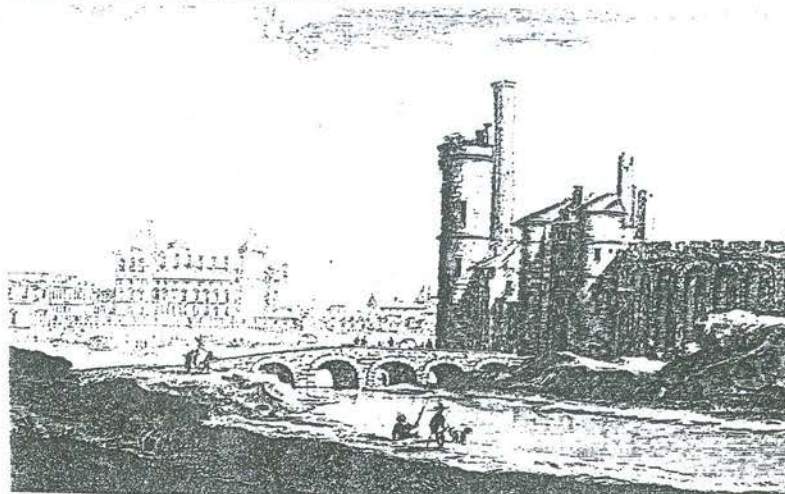
Yolande : comtesse de Nevers, fille d'Eudes de Bourgogne, † 1280. (tab. 64).

**La Tour de Nesle et l' Hôtel de Nevers (ancien hôtel de Nesle vendu en 1522 au duc de Nevers)
Gravure XVIe s. Musée Carnavalet**



Vue et Perspective de la Tour de Nesle et de l'Hotel de Nevers.

**La Porte et la Tour de Nesle. Dans le fond, à gauche, la facade est du vieux Louvre.
Gravure XVIe s- Musée Carnavalet**



*Vue du Louvre, et de la Porte de Nesle, du côté du Faubourg S.^t Germain.
et gravé par N. Perelle. Avec privilège du Roy. A Paris chez Pierre Marteau rue S.^t Laurent.*

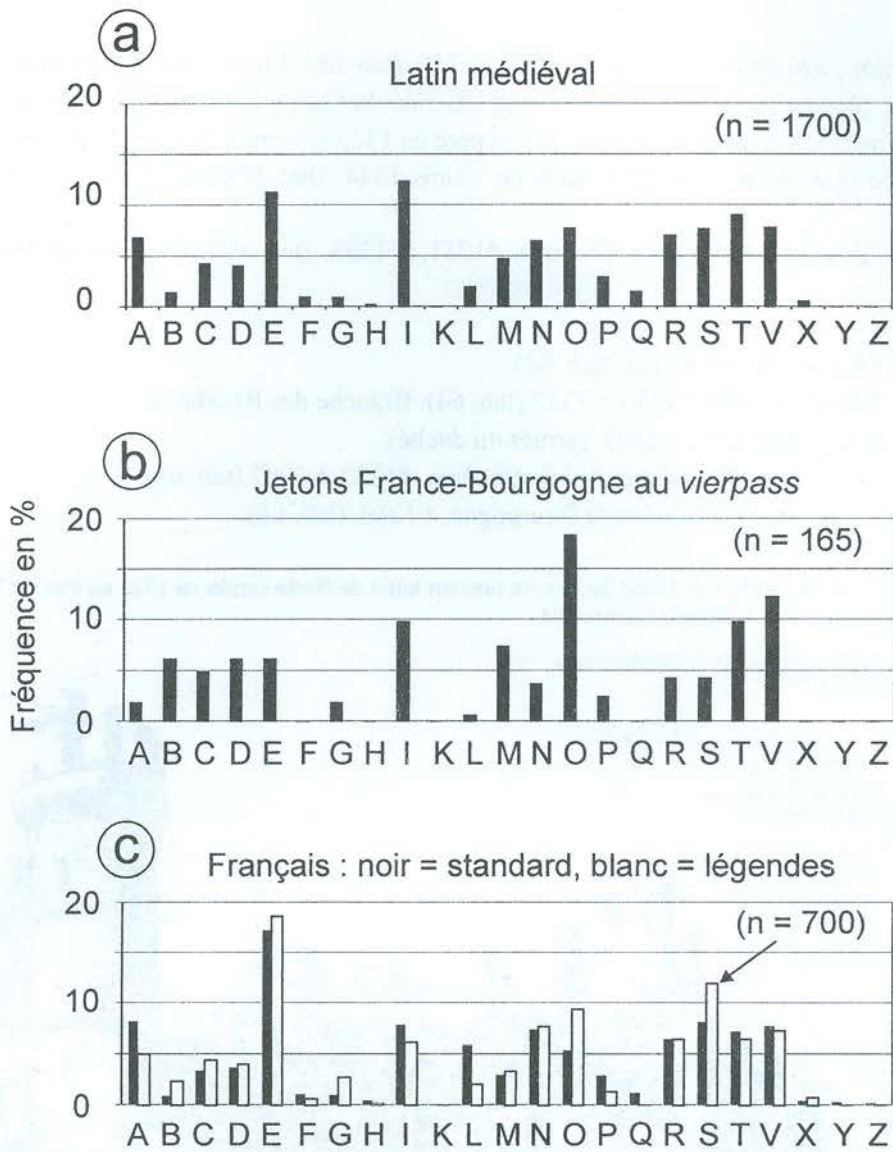
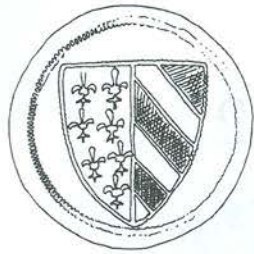


Figure 1. Comparaison de la fréquence des lettres.
(n = nombre de lettres)

Pl. 1



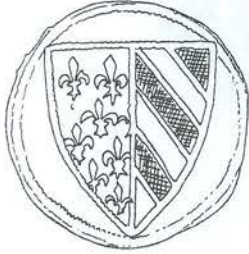
1



2



3

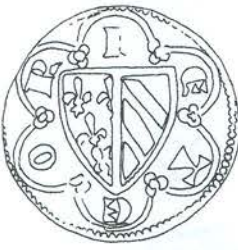


4



6

Rm 182



7

10



11

11 R1

11 R2

11 R3



13

13 R1

R&H 94



PI. 2

14



14 R1



14 R2



15



18



18 R1



18 R2



19



19 R1



19a



21 A



21 R1



UN PEU D'HISTOIRE

Le 18 mars 1314, après un procès inique, Geoffroy de Charnay et Jacques de Molay, Grand – Maître de l'ordre des Templiers périssent sur le bûcher, le visage tourné vers les tours de Notre – Dame au couchant, dans l'île aux juifs sur la Seine, à Paris. En se dévêtant, Jacques de Molay s'écrie : Dieu vengera notre mort !¹.

Selon certains chroniqueurs ou historiens ultérieurs à cette époque, il se serait également écrit :

« Les corps sont au roi de France, mais les âmes sont à Dieu ! » et aussi : « Pape Clément, roi Philippe, avant que l'année ne soit écoulée, je vous assigne au tribunal de Dieu ! ».

Si ces paroles ont été manifestement fabriquées « rétrospectivement », elles n'en traduisent pas moins la stupeur qui a frappé chroniqueurs et historiens de toutes époques à la lecture de la suite des événements du règne de Philippe le Bel. Le 20 avril de la même année, mourait en effet le pape Clément suivi le 29 novembre par Philippe le Bel. Cette extraordinaire coïncidence n'est pas la seule en son genre. Après sa mort, en moins de quinze ans, la descendance de Philippe le Bel va s'éteindre elle – aussi.

En mai 1314 éclate au grand jour l'énorme scandale de l'inconduite des brus de Philippe le Bel. Ce scandale, appelé de manière inexacte l'affaire de la « tour de Nesle » marquera lui-aussi durablement les mémoires du peuple et les générations successives d'historiens. Alexandre Dumas enjolivera l'anecdote, suivi plus près de nous par Maurice Druon à travers sa série de romans « les rois maudits » brillamment mis en image à l'écran.

Psychologiquement déstabilisateur, symboliquement destructeur pour la royauté, ce scandale contribuera au moins pour partie à l'extinction de la succession pour la dynastie capétienne directe au profit d'une nouvelle dynastie, celle des Valois. Ainsi que l'a fait observer Jean Favier², Le roi Philippe qui a trois fils et une fille, connaît autant de drames que d'enfants (comme si une malédiction le poursuivait). Isabelle a pour époux anglais, un Edouard II qui se montre publiquement mari empressé, « mais dont l'homosexualité ne fait mystère pour personne ». La reine frustrée doit se contenter avec des amants. Sans doute par jalousie et esprit de vengeance envers des jeunes femmes intimement comblées, elle dénonce les frasques de ses belles – sœurs, les brus du roi son père, après avoir remarqué offensée, la présence des bourses somptueuses offertes par ses soins aux jeunes femmes, accrochées à la ceinture de deux bellâtres, les frères d'Aulnay ! Cette preuve accablante jointe aux aveux bientôt arrachés aux galants ne permit pas d'étouffer l'affaire. Trop de monde parmi le personnel de la cour était dans la confidence. Le châtimement se devait d'être exemplaire.

Au-delà du roman historique, force est de constater un sérieux déficit d'études historiques portant sur la vie des fils de Philippe, de leurs épouses et des princesses ayant vécu ce scandale et les événements qui ont suivi. L'exploitation romancée du thème en est peut-être la cause.

Face à une situation historiquement complexe et fertile en rebondissements, nous allons tenter de démêler l'écheveau des principaux événements afin de clarifier autant que faire se pourra, la situation des différentes princesses dont les jetons intéressent notre recherche.

LES PROTAGONISTES DES EVENEMENTS

En 1299 se décide le mariage de trois jeunes princesses. Des trois fils que Philippe le Bel a eu de Jeanne de Navarre, l'aîné, Louis règne sur la Navarre en attendant la couronne de France. Philippe a le Poitou et Charles, la Marche. Charles de Valois, le frère du roi avait depuis longtemps renoncé à régner sur la France.

Les filles de la comté de Bourgogne

Jeanne d'Artois naît vers 1291 du comte de Bourgogne Othon IV et de la fameuse Mahaut d'Artois qui ont après elle, vers 1294, sa sœur Blanche.

Jeanne, d'abord comtesse de Bourgogne, devient comtesse d'Artois en 1329 à la mort de sa mère.

¹ Jean Favier, Philippe le Bel, Fayard 1978, p 557.

² Jean Favier, Philippe le Bel p 609.

Jeanne a été mariée à 16 ans, en 1307 au second fils de Philippe le Bel, Philippe de Poitiers (futur Philippe V le Long, roi en 1316) Impliquée dans le scandale de 1314, elle sera assigné à résidence a Dourdan durant quelques mois avant d'être entendue par le conseil des Barons. Disculpée par l'enquête, en l'absence de preuves, le Parlement l'acquitte et elle retourne à la cour vers la Noël 1315. Jeanne sera sacrée reine à Reims en même temps que Philippe en janvier 1317.

Devenue veuve à la mort de Philippe V en 1322, cinq ans après son couronnement, elle fait construire le collège de Bourgogne (à l'imitation de sa belle-mère Jeanne de Navarre qui avait fondé le collège de Navarre). Huit ans après le décès de son époux, elle meurt en Artois en 1330, à 39 ans. Sa dépouille sera inhumée à Saint-Denis.

Blanche est mariée à 14 ans en 1308 au troisième fils de Philippe le Bel, Charles de la Marche (futur Charles IV le Bel, roi en 1322) . En mai 1314, elle est reconnue coupable d'adultère lors du scandale de mai 1314. Enfermée durant dix ans dans la forteresse de Château-Gaillard, elle n'en sort, une fois son mariage dissous en 1322, que pour entrer à l'abbaye de Maubuisson, (unique retraite possible pour une « fille repentie ») où elle prend le voile en 1325 avant de mourir l'année suivante à trente deux ans, après avoir tout perdu, et meurtrie par dix ans de captivité.

Les filles du duché de Bourgogne

Marguerite de Bourgogne naît vers 1292, du duc de Bourgogne Robert II et d'Agnès de France, elle est ainsi de lignage royal puisque petite-fille de Saint- Louis par sa mère, mais ses attaches familiales sont essentiellement bourguignonnes. **Sa sœur Jeanne de Bourgogne** naît un an après elle, vers 1293.

Marguerite est mariée à 13 ans en 1305 à Louis de France , fils aîné de Philippe le Bel et de Jeanne de Navarre, alors âgé de 16 ans. Mère d'une petite fille depuis 1311, appelée à régner comme future reine de France, elle prend le risque incroyable d'une aventure sentimentale avec un jeune chevalier. La liaison est découverte en mai 1314. Tondue, vêtue d'une robe de bure, Marguerite est conduite dans un cachot , au sommet d'une tour de la forteresse de Château-Gaillard, sans chauffage, exposée à tous les vents. Sa santé décline rapidement et elle meurt l'année suivante, des suites de ces mauvais traitements. Son corps est inhumé à Vernon.

Jeanne est mariée à 20 ans en juillet 1313 à Philippe de Valois, comte du Maine, fils de Charles de Valois (frère de Philippe le Bel) et de Marguerite de Sicile . Jeune mariée, fidèle à son époux, elle se tient prudemment à l'écart des aventures de sa sœur Marguerite et n'est en rien impliquée dans le scandale qui s 'ensuit. Rien n'indique alors que son couple soit un jour appelé à régner sur le trône de France, l'oncle de Philippe (futur Philippe VI de Valois) ayant trois fils. Quinze ans plus tard, grâce à une extraordinaire succession de concours de circonstances liés à des règnes très courts, le 29 mai 1328,

Philippe VI de Valois et Jeanne de Bourgogne sont sacrés à Reims, inaugurant une nouvelle dynastie. Jeanne met au monde douze enfants dont six seulement survivront. Le prince Jean (futur Jean Le Bon) naît en 1319. Après avoir vécu les débuts de la guerre de Cent Ans en 1337, elle meurt de la peste le 12 septembre 1348, peu après sa belle -fille, Bonne de Luxembourg. Sa dépouille est inhumée à Saint Denis et son cœur est remis aux moines de Cîteaux.

Nos quatre princesses sont donc bourguignonnes, mais des deux familles de la comté et du duché. Il est important de distinguer nettement Jeanne d'Artois (maladroitement appelée par certains historiens , Jeanne de Bourgogne) de Jeanne de Bourgogne, car une certaine confusion s'ensuit fréquemment et obscurcit la compréhension des événements et leur portée.

Maison d'Evreux

Jeanne d'Evreux naît entre 1303 et 1307 de Louis de France (frère de Philippe le Bel), comte d'Evreux et de Marguerite d'Artois, Dame de Brie - Comte - Robert qui l'avait épousé en 1300. Lors de ce mariage, le frère de Louis, Philippe IV le Bel, avait donné à Louis en apanage, le comté d'Evreux dont il n'avait auparavant que le nom.

Jeanne est mariée à 18 ans à Charles IV le Bel, souverain dont les deux précédentes épouses n'ont pu lui donner d'enfant mâle. Jeanne est sacrée reine dans la Sainte Chapelle de la Cité le 11 mai 1326 avant de mettre au monde une petite Jeanne. Charles mourant en février, à 34 ans, ne connaîtra pas sa seconde fille, Blanche, qui voit le jour le 1^{er} avril 1328. Ecartée de la succession au trône, elle vivra plus de 40 ans, à distance de la cour, et s'éteindra à 64 ans dans son château de Brie-Comte-Robert le 4 mars 1371. Sa dépouille sera inhumée à Saint-Denis.

LE SCANDALE DES BRUS DE PHILIPPE LE BEL

A une époque où les mariages princiers concrétisaient de simples alliances politiques, on ne demandait guère aux époux d'éprouver nécessairement des sentiments profonds pour leur conjoints. La qualité de l'union dépendait ensuite beaucoup des personnalités en présence. Pour des êtres sages et simples, le temps pouvait cimenter une union heureuse et paisible. Certains caractères se repoussaient naturellement et la cohabitation, en dehors des devoirs conjugaux indispensables au « maintien des lignées et de la descendance » se faisait distante. Chacun compensait alors ses frustrations comme il pouvait en maintenant les apparences et la majesté de son rang.

Il n'en était hélas pas toujours ainsi, soit que l'éducation des princes et des princesses ait été négligée, ou que les habitudes de cour (ce qu'on appellera plus tard « l'étiquette »), les règles de maintien officiel dans une société aristocratique supérieure, aient différé d'un pays à l'autre, ou se soient davantage relâchées ici que là. Le tempérament insouciant et exubérant de certains ne pouvait que compliquer encore ces éléments.

Philippe le Bel avait trois fils dont l'aîné était appelé à lui succéder sur le trône, tandis que les cadets, dans le malheur, pouvaient assurer un jour cette succession. Tous trois, représentant la descendance du souverain étaient englobés par nécessité dans la notion de personnages de droit divin. En épousant ces « majestés » les trois princesses élues étaient elles-mêmes appelée, en tant que futures mères, gestatrices responsables de leur progéniture, à partager la dignité suprême.

Les serviteurs des cours princières, choisis parmi la meilleure noblesse, se devaient en principe d'inculquer aux jeunes gens ces règles inhérentes à leur milieu social particulier. Cette charge lourde et importante n'était pas aisée à assumer, en particulier dans les cas où les unions matrimoniales s'effectuaient plus tôt que la moyenne ordinaire.

Louis de France, le fils aîné du roi a 16 ans lorsqu'il épouse en 1305 Marguerite qui n'en a que 13. Jeanne d'Artois a 16 ans lorsqu'elle épouse en 1307 le second fils de Philippe le Bel, Philippe de Poitiers, et sa sœur Blanche n'en a que 14 lors de son union en 1308 avec Charles de la Marche, troisième fils du Roi.

De très jeunes adolescentes sont arrachées à leur entourage « provincial » pour venir mener une existence brillante mais sans doute contraignante à l'une des plus prestigieuses cours d'Europe. Si les unions sont officiellement « consommées », il ne semble pas que les époux aient été particulièrement attentionnés pour leurs très jeunes épouses. Sans courir les aventures galantes, ce qui n'était pas dans la mentalité austère des capétiens successifs depuis « Saint-Louis », leurs centres d'intérêts étaient ailleurs. Marguerite aura tout de même donné le jour à une fille en 1311, la petite Jeanne de France.

L'atmosphère à la cour, dans l'entourage des princesses avait été empreint d'une certaine tenue durant le « gouvernement » de la reine Jeanne de Navarre qui s'intéressait beaucoup aux œuvres de l'esprit. Cette période fut de très courte durée. L'épouse de Philippe le Bel meurt en effet à Vincennes en 1305. Veuf fidèle à la mémoire de sa femme et apparemment épris, le souverain ne se remarie pas, mais il ne semble pas s'intéresser à l'éducation et aux loisirs des jeunes princesses adolescentes sans doute abandonnées, sans direction supérieure, à l'entourage gai et frivole d'une jeunesse aristocratique insouciant, pètrie des « cours d'Amour », emplie de la lecture des « romans courtois » parsemés d'audaces amoureuses. Au luxe des toilettes entretenu par l'offre des marchands s'ajoutait la mode de cour renouvelant ses audaces. Des robes s'ouvraient ingénieusement jusqu'à la hanche aux sollicitations de la démarche et se refermaient sur des visions rapides comme par défi. Hardiesse des tenues, des lectures, des propos. Les limites de la bienséance étaient sans doute de plus en plus fréquemment franchies. L'entourage des serviteurs de l'hôtel royal, faute de directives précises, hésitait sans doute à s'interposer. Comment indisposer une reine de Navarre et de futurs souverains dont la mémoire et la rancune pouvaient par la suite perdre les téméraires. Au fil du temps, les adolescentes au corps de femme, frivoles et enhardies, s'étaient lourdement compromises. Des rumeurs circulaient par le palais. Marguerite de Bourgogne avait pris pour amant Philippe d'Aulnay et Blanche, entraînée par sa belle-sœur, était devenue la maîtresse de Gautier d'Aulnay, frère de Philippe.

Le scandale éclata à l'instant où l'on s'y attendait le moins. Depuis mai 1313, Isabelle, fille de Philippe le Bel, épouse sans doute frustrée d'un Edouard II d'Angleterre davantage préoccupé de ses favoris, était à la cour de France avec son mari. De grandes fêtes débutèrent en juin, au cours desquelles les trois fils du roi de France reçurent la chevalerie en compagnie de nombreux autres jeunes seigneurs, serviteurs des princes, admis dans la suite royale. « fut la ville noblement encourtinée de soie et de lin » nous dit la chronique.

Princes et seigneurs venus assister aux cérémonies faisaient assaut de luxe, « étalaient à l'envi, la magnificence de leurs harnais et de leurs habits, dont ils changeaient jusqu'à trois fois par jour ».

Le roi donna dans les jardins de Saint-Germain – des – Prés un festin au cours duquel, les convives installés sous des tentes de soie brochée d'or, étaient servis par des domestiques à cheval. Des fontaines de vin coulaient aux carrefours et des ribaudes dévêtues figuraient autant de représentations d'Eve avant le péché, dans le Paradis Terrestre. Le soir, les rues étaient illuminées pour que le peuple puisse danser et boire toute la nuit.

La première journée de festivités s'était achevée par un incident tragi-comique : A peine les souverains anglais étaient-ils couchés dans leur hôtel, qu'un incendie se déclara dans leur chambre, les contraignant à s'enfuir précipitamment en chemise, périclète de nature à alimenter ensuite comme on s'en doute, plaisanteries narquoises ou quolibets sous le manteau.

Le lendemain, La famille royale assista du Louvre au défilé superbe des bourgeois et des confréries de métier déployant les bannières. Renouant symboliquement et politiquement les liens entre la monarchie et son peuple, ce défilé contribuait à effacer le pénible épisode de l'émeute du Temple, encore présent dans les mémoires. Un grand spectacle s'ensuivit offrant au public, des scènes du Roman de Renart. Par une curieuse coïncidence, Messire Renart ayant courtsé la femme de messire Loup, comparaisait devant le tribunal de Messire Lion !

Une procession satirique dirigée contre le pape terminait les spectacles.

Isabelle gardait – elle une méchante humeur de ses mésaventures nocturnes ? était – elle exaspérée par la vue de ses belles- sœurs rayonnantes et futiles ? En était- elle Jalouse ? Avait- elle eu vent des rumeurs désobligeantes qui circulaient à leur propos à la cour de France ? En les observant avec attention durant les festivités, quelles ne furent pas sa stupéfaction et sa colère en *reconnaissant les aumônières finement ouvragées et de grand prix qu'elle avait offert à ses belles-sœurs, pendre négligemment à la ceinture de deux bellâtres, les jeunes seigneurs Philippe et Gautier d'Aulnay*, qui venaient de recevoir la chevalerie avec les princes. L'affront pour elle était énorme. Les implications d'un tel fait étaient considérables. Une affection sincère de sa part pour les jeunes « oiselles » aurait pu lui conseiller une indulgence discrète. Elle préféra défendre l'honneur royal et laver par la même occasion l'injure subie par elle. L'adultère des princesses, épouses des trois héritiers de la couronne était une affaire d'Etat, en un temps où le roi de France s'ingéniait à raffermir aux yeux de son peuple la notion sacrée d'un pouvoir de droit divin. Isabelle se confia sans peine à son père Philippe qui alla se recueillir, comme dans chaque circonstance grave, à l'abbaye de Maubuisson. Son enquête secrète lui montra l'ampleur déjà prise par le scandale, connu à bas – bruit de toute la Cour. Il n'était plus temps d'étouffer la rumeur. Le châtement d'un crime d'Etat aussi énorme de conséquences, bien loin de la signification ordinaire de quelques banales frasques de jouvenceaux, se devait d'être exemplaire en frappant les imaginations pour marquer les mémoires de manière indélébile.

Le résultat allait dépasser les espérances royales.

Malgré la délicatesse de leur mission et leur embarras probable, les officiers de justice et les gens d'armes du roi durent procéder de nuit à l'arrestation des galants et des trois princesses qui avaient suivi le roi, à Maubuisson en même temps que la Cour. Marguerite et Blanche furent emprisonnées.

Prisonniers des geôles et des caves de Maubuisson les galants coupables furent soumis à la torture pour leur arracher des aveux circonstanciés. La « Question » faisait plier les plus braves, elle avait déjà eu raison des Templiers.

Les aveux des deux frères ôtèrent toute défense aux princesses comparaisant devant une assemblée de prélats et de hauts barons. Marguerite et Blanche s'effondrèrent et furent incarcérées. Tondues, vêtues de bure, elles furent conduites dans un chariot tendu de noir jusqu'à la forteresse de Château- Gaillard, le château des Andelys. On donna à Marguerite une cellule « à ras du sol » et à Blanche, un cachot « *enfoncé dans la terre* ».

« *Justement dépouillées de tous honneurs temporels, elles furent renfermées dans une prison, afin que, dans une étroite réclusion, privées de toute consolation humaine, elles terminassent leur vie dans l'infortune et la misère...* » « *Et de Navarre la reine*

Prise comme garce et méchine

Et en prison emprisonnée

A Gaillard où elle fut menée,

Dont le royaume était troublé.. »

Marguerite qui ne cessera de pleurer et de répéter son repentir dans une geôle sans chauffage, exposée à tous les vents d'un hiver glacial mourra peu après, vers la fin de l'Hiver. « Entrant dans la voie de toute chair » selon l'expression des chroniques cette époque, son corps recevra la sépulture ecclésiastique à Vernon, dans l'église des frères Mineurs. Quant à Blanche, restée dans son cachot, elle deviendra « *grosse d'un certain serviteur à qui était confié le soin de la garder, quoiqu'on dit aussi que c'était du comte, son propre mari, ou de quelque autre..* ». Plus tard, son mariage ayant été annulé par le pape, elle prendra le voile en 1325 sous l'abbatiat d'Ysabeau de Montmorency à l'abbaye de Maubuisson près de Pontoise où elle mourra l'année suivante à trente deux ans.

Philippe et Gautier d'Aulnay attendaient de leur côté, dans les geôles de Pontoise où ils avaient été transférés, l'exécution de la sentence qui devait les frapper, sur la place du Martroi, lieu choisi pour leur supplice public.

« ..Quant aux deux chevaliers, non seulement ils avaient avec infamie souillé le lit de leurs seigneurs, qui avaient en eux une confiance toute particulière, comme en de très- familiers domestiques ; mais c'étaient d'odieux traîtres, ainsi que le prouvait certainement la livrée qu'ils portaient, et celle des gens de leur suite., d'autant plus coupables en cette action, qu'ils avaient séduit par des douceurs et caresses ces femmes toutes jeunes et d'un sexe faible .Le Vendredi après la Quasimodo, à Pontoise, ils confessèrent avoir commis ce crime pendant trois ans, et dans plusieurs lieux et temps sacrés.

C'est pourquoi, expiant par un genre de mort et un supplice ignominieux un si infâme forfait, ils furent à la vue de tous écorchés tout vivans sur la place publique. On leur coupa les parties viriles et génitales, et leur tranchant la tête, on les traîna au gibet public où, dépouillés de toute leur peau, ils furent pendus par les épaules et les jointures des bras. Ensuite, après eux, un huissier, qui paraissait, à bon titre, fauteur et complice dudit crime, et un grand nombre, tant nobles que gens de l'un et l'autre sexe, soupçonnés de complicité ou connaissance dudit crime, furent la plupart mis à la torture, quelques – uns furent noyés, un grand nombre furent mis à mort secrètement. Plusieurs trouvés innocents furent entièrement acquittés... ».

(continuateur de Guillaume de Nangis). Une autre chronique précise de ces malheureux « qu'on les pendait, qu'on les brûlait, qu'on en faisait périr par supplices secrets et qu'on en cousait dans des sacs qu'on jetait en rivière.. ».

Extraordinaire, l'atrocité du supplice résulte d'un quadruple châtement judiciaire : l'écorchement pour trahison, l'émasculatation pour adultère (leur sexe jeté aux chiens, précise une autre chronique), l'écartèlement pour crime de Lèse-Majesté, la décollation parce que les condamnés étaient encore en vie après ces tourments et qu'il fallait mettre un terme définitif à leur supplice par la mort réservée à des nobles. Plus terrible encore mais d'une autre manière aux yeux de la population, furent sans doute la torture et la mort dispensées aux malheureux serviteurs involontairement complices et victimes des turpitudes adolescentes pour complaire à leurs jeunes maîtres, et qui n'en pouvaient mais, de se taire sous la menace de représailles futures, ou de parler sous la torture immédiate et certaine.

« ..Quoique Jeanne, sœur de ladite Blanche et épouse de Philippe, comte du Poitou, eût été dans le commencement violemment soupçonnée, séparée quelques temps de son mari et gardée dans une prison du château de Dourdan, cependant, après une enquête faite à ce sujet, elle fut lavée desdits soupçons, déclarée tout- à –fait innocente dans un parlement tenu à Paris, et auquel assistaient le comte de Valois, le comte d'Evreux et beaucoup d'autres nobles ; et ainsi, avant la fin de l'année, elle mérita d'être réconciliée avec son époux.. » . (continuateur de Guillaume de Nangis).

Jeanne en effet, n'avait été arrêtée que sur la charge de complicité avec les deux coupables. Elle demeura ferme en réclamant de parler au Roi. Lorsqu' il la reçut elle s'exclama : « je dis que je suis prude femme ! » et demanda à être entendue en justice. Le roi en souscrivant à sa requête lui répondit :

« Dame, droit vous ferai ! » .Un jeune chevalier retrouvé au cours de l'enquête, accusé par son attitude de compromission avec Jeanne lors de certains jeux, ne révéla rien sous la torture. Seule sans défense devant le Parlement réuni, sa fermeté fut telle qu'elle fut lavée de tout chef d'accusation. Son époux, sa colère apaisée lui rendit sa place à ses côtés « en cela plus heureux ou plus sage que ses frères » selon Mézeray.

Un motif politique de poids pouvait avoir contribué à l'acquittement de Jeanne. Condamnée, et le mariage cassé, Son époux qui logeait souvent dans l' hôtel de Nesle aurait perdu la Franche- Comté.

Jeanne reçut de son mari en 1319, l'hôtel et la tour de Nesle en cadeau. Devenue veuve, elle s' y installa à demeure. Dans son testament, elle prescrivit, à l'imitation de sa belle-mère défunte, Jeanne de Navarre (qui avait fondé le Collège de Navarre) que l'on vendît l'hôtel de Nesle après sa mort pour fonder un nouvel établissement de l'Université de Paris, le Collège de Bourgogne.



Débarquement de la reine Jeanne d'Artois. (Roger-Viollet)

LA LEGENDE DE LA TOUR DE NESLE UN REFLET DES RUMEURS POPULAIRES

Le scandale retentissant de l'adultère des brus du roi Philippe – le – Bel , dont les ébats se déroulaient au Louvre et parfois sans doute dans l' hôtel de Nesle , et le châtement des chevaliers coupables, l'un des plus terribles d'une époque pourtant endurcie en la matière avaient frappé d'autant les imaginations populaires que de nombreux serviteurs de l'entourage des princesses, nobles ou bourgeois, avaient eux - même subi la torture, avant d'être exécutés , qui, par pendaison, qui, par le feu, et d'autres enfin « *par supplices secrets et qu'on en cousait dans des sacs qu'on jetait en rivière..* ». Si une chronique parle de ces infortunées victimes populaires noyées cousues dans des sacs, rien ne permet de penser que ce supplice plus ou moins secret s'effectuait précisément à la tour de Nesle. Cependant, bien des années après ce drame, en 1330, dans l'affaire des documents truqués de Robert d'Artois, son instrument, une certaine Jeanne de Divion est arrêtée et incarcérée à La tour de Nesle avant de passer aux aveux sur ses falsifications. « La Divion » a t' elle été torturée dans son cachot de la Tour ? Ce n'est pas exclu, bien qu' elle n'ait pas été supprimée secrètement.

Les premières rumeurs concernant l'adultère des trois princesses apparurent avant même le drame. Selon certains historiens, le poète Jehan de Meung , continuateur du fameux « Roman de la Rose » présent dans l'entourage des jeunes beautés, toutes occupées à tenir leurs « Cours d'Amour » et convié un soir auprès de la jeune reine de Navarre pour y dire ses œuvres, se serait hasardé à chanter une chanson de sa composition dans laquelle transparaisaient quelques allusions à peine voilées aux aventures galantes des princesses soudain en éveil. Au lieu de les faire rire, cette insolence les aurait fâchées. La reine de la Cour d'Amour, après avoir tenu conseil, aurait alors décidé de faire frapper l'insolent de verges par les membres de l'assemblée. Le poète y aurait consenti à condition que la plus coupable et donc la plus offensée le frappe la première. Confuses, les princesses auraient alors annulé la sanction.

La vague de terreur qui parcourut sans aucun doute le peuple durant la répression qui s'abattit aux environs du Louvre et des hôtels princiers, ne s'interrompit que quelques mois plus tard, à la mort du roi Philippe le Bel qui mit brutalement fin à cette multiplication d'arrestations et d'exécutions dans l'entourage des condamnés.

Un tel climat ne pouvait que créer un terrain favorable pour faire courir les plus folles rumeurs. Le nombre des exécutions parmi les serviteurs fut-il aussi important que les chroniqueurs nous le laissent entendre ?

Il nous faut noter , cependant, que **parmi ce petit personnel suspect inquiété par la faute des princesses, devaient se trouver nécessairement un certain nombre de clercs, dont certains chargés des comptes des différents services des hôtels particuliers de chacune de ces princesses.**

Ces clercs, qui avaient été formés par l'Université de Paris, avaient sans doute pour certains, étudié dans les bâtiments du **Collège de Navarre**. Jeanne de Navarre, qui avait fondé ce Collège en 1304 et qui était propriétaire de l'Hôtel de Nesle et de la Tour de Nesle voisine, eut des démêlés et un procès avec les étudiants du Pré – aux – Clercs à propos d'un droit de pêche dans le fossé mis « en eau » qui avait été creusé devant le rempart. Le Pré – aux – Clercs était en effet le terrain de jeux des étudiants de l' université, et devint un lieu de duels.

A la suite des tragiques évènements déjà relatés, une rumeur se développa à une date non déterminée, selon laquelle la reine Jeanne, par certaines nuits sombres quittait furtivement le Louvre, et, traversant la Seine, s'en venait à la tour de Nesle située en face. Elle y avait fait aménager au premier étage, par des personnes dévouées, une vaste salle soigneusement approvisionnée en victuailles où les gardes ne montaient jamais et que l'on ne pouvait atteindre que par un escalier particulier. A intervalles réguliers, la reine y introduisait des étudiants ou des bateliers envoyés par une entremetteuse afin qu'elle se livrât avec eux jusqu'à l'aube, aux débauches les plus effrénées. Sa fringale amoureuse assouvie, la reine faisait enfermer ses amants d'une nuit assoupis, dans un sac par des gardes, et donnait l'ordre de jeter le sac lesté dans le fleuve... et chacun de citer en confidence le nom d'un jeune escolier qui survécut à sa mésaventure en sortant à temps de son sac mal ficelé.

Cette rumeur semble s' être propagée avec régularité, en particulier dans le milieu des clercs , puisque un certain François de Montcorbier, dit François Villon, **clerc bientôt dévoyé lui-même**, ayant accédé à la maîtrise e l'Université de Paris en 1451, licencié en 1452, **avait pour maître un boursier du Collège de Navarre** nommé Jean de Conflans.³ Vers la Noël 1456, **tandis qu'il vient de cambrioler avec effraction les coffres du Collège de Navarre** avec des complices, et de piller 500 écus d'or, dont il recoit pour sa part de butin 120 écus, **Villon écrit officiellement et date par bravade, malice ou alibi son poème « Le Lais », de cette même nuit.** C'est ce même clerc, qui compose parmi ses poèmes en 1461, la fameuse ballade des Dames du Temps Jadis,

³ Jean Favier : François Villon Fayard 1982 , p 139

Dont chacun connaît le texte :

*« Semblablement où est la roynne
Qui commanda que Buridan
Fust jecté en ung sac en Seine.. »*

Cette légende qu'il contribue à transmettre trouve un autre écho vers 1471, quelques années plus tard sous la plume d'un maître es arts de l'Université de Leipzig, « clerc » lui-même, qui relate que « jadis, » une reine de France ou de Navarre, dévergondée et qui faisait une grande consommation d'amants avait trouvé pratique d'attirer chez elle des étudiants. Après s'être livrée à eux, elle les faisait tuer et jeter en Seine. Mais un professeur renommé de l'Université de Paris, un certain Buridan, déjoua la ruse de la débauchée après s'être « esbaudit » avec elle durant trois jours. Averti qu'elle allait le faire jeter en un sac en Seine ainsi que ses prédécesseurs, Buridan avait pris soin de faire avancer par ses élèves un bateau de foin sous les fenêtres de la reine. Il s'y laissa tomber « tandis que l'équipage du bateau jetait une pierre dans l'eau ». Robert Gaguin, historien de la fin du XVe siècle, raconte par la suite que cette aventure avait inspiré à ce professeur son célèbre sophisme : « *Licitum est occidere reginam...* » « Il est permis de tuer une reine..... si cela est nécessaire ! ». « *Lequel Buridan, fut au temps que régna Philippe de Valois, très renommé régent es- Arts Libéraux* ».

Selon d'autres versions contemporaines de la même époque, c'est parce que Buridan, un des chefs du groupe philosophique des nominaux (nominalistes) détournait ses écoliers des illicites amours de cette reine débauchée, que cette dernière aurait attenté à sa vie. Robert Gaguin précise pour sa part que l'aventure en question est attribuée fabuleusement par le vulgaire à Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, princesse « *moult pieuse et sage* ». (preuve s'il en fut, que déjà au XVe siècle, la confusion entre les reines « Jeanne » avait atteint son paroxysme dans les esprits populaires). « Toute pieuse et sage qu'elle semblait être », cette reine, épouse de Philippe le Bel avait voulu, disait-on faire égorger les bourgeoises de Flandre, pour les punir d'avoir de trop belles robes. Rumeur populaire évidemment infondée... La mort de cette reine, par contre avait été l'occasion d'un drame bien réel celui-là : Le procès de Guichard, Evêque de Troyes. Ce dernier fut accusé de sorcellerie, à l'encontre de sa souveraine dont il voulait se venger, pour les persécutions qu'il avait enduré par son fait. Un « *voult* » de cire à l'effigie de la reine fut confectionné et percé d'aiguilles, avec l'aide d'une sorcière et d'un ermite. Guichard arrêté sur dénonciation en 1309, grâce à une commission papale, demeura en prison jusqu'en 1313, date à laquelle son innocence fut reconnue.

Plusieurs Buridan existaient à l'époque de Philippe – le Bel. Aucun ne semble avoir été impliqué dans une semblable mésaventure, mais pouvait-on s'en vanter impunément de manière officielle et publique ? Le Maître de l'Université, Buridan n'était âgé que de cinq ans en 1305, date de la mort de la reine Jeanne de Navarre, fondatrice du collège du même nom.

On se rappellera, cependant, qu'une autre Jeanne, celle-ci compromise gravement, Jeanne d'Artois et de Bourgogne, devenue reine de Navarre de 1316 à 1322 avait également, longtemps après son procès, habité l'Hôtel de Nesle dont elle était devenue propriétaire, une fois veuve en 1319 en même temps que de la tour de Nesle voisine, et que cette reine avait également fondé par testament le collège de Bourgogne. La seconde reine Jeanne, eut encore le temps de vivre dix longues années dans cet hôtel de Nesle avant d'y mourir en 1329. Encore jeune en 1319, veuve et libre, indépendante, cette souveraine aurait-elle pris le risque avec le traumatisme de son « passé » de rechercher à nouveau des aventures galantes ? Dans l'hypothèse de l'affirmative, de tels rendez-vous avec un Buridan cette fois adulte et consentant auraient été possibles sinon vraisemblables, mais dans l'hôtel et non dans la tour.

Buridan, alors connu par son tempérament autant querelleur que coureur, poursuivait de ses assiduités une jeune parisienne mariée à un tailleur allemand. Il blessa grièvement ce rival à la tête au cours d'une rixe, ce qui n'empêcha pas sa victime de devenir pape sous le nom de Clément VI en 1342. Buridan enseigna plus tard la philosophie, fut recteur de l'Université de Paris et mourut en 1360. Son âne donné en comparaison à ceux qui ne savent pas prendre un parti est resté proverbial.

Bien des siècles plus tard, Brantôme se fera à son tour l'écho de cette légende en mentionnant dans ses écrits : « *une reyne qui se tenoit à l'hostel de Nesle à Paris, laquelle faisoit le guet aux passans, et ceux qui lui revenoient et agréioient le plus de quelques sortes de gens que ce fussent, les faisoit appeler et venir à soy et après en avoir tiré ce qu'elle en vouloit, les faisoit précipiter de la tour qui paroist encore en bas en l'eau et les faisoit noyer..* ».

I. LES CAPETIENS DIRECTS.

Philippe III le Hardi
ép. Isabelle d'Aragon

II. LES VALOIS.

Philippe IV le Bel,
roi de France,
1268-1286-1314,
Cesee de Champagne et de Brte, + 1305

CHARLES, Cte de Valois,
1270-1325,
* ép. 1290 : Marguerite de Sicile, + 1299 ;
1301 : Catherine de Courtenay, + 1308 ;
1308 : Mahaut de Châtillon, + 1358.

Louis X le Hutin,
roi de France
et de Navarre,
1289-1315-1316,
ép. 1305 : Marguerite
de Bourgogne,
+ 1315 ;
1315 : Clémence
de Hongrie,
+ 1328.

PHILIPPE V le Long,
roi de France
et de Navarre,
1294-1317-1322,
ép. 1307 : Jeanne
de Bourgogne,
Heritiere
de la Franche-
Comite
et de l'Artois
+ 1330.

CHARLES IV le Bel,
roi de France
et de Navarre,
1294-1322-1328,
ép. 1307 : Blanche
de Bourgogne,
+ 1322 ;
1322 : Marie de
Luxem-
b o u r g ,
+ 1324
1324 : J e a n n e
d'Etreaux,
+ 1370.

ISABELLE
1292-1357,
ép. 1308 :
Edouard II,
roi d'An-
glettre,
+ 1327.

Philippe VI,
roi de France,
1293-1328-1350,
ép. 1313 : J e a n n e
de Bourgogne,
+ 1348,
1349 : Blanche
de Na-
v a r r e ,
+ 1398.

CHARLES
Cte d'Alençon,
+ 1346
ép. 1314 : Jeanne de
Joigny + 1336 ;
1336 : Marie d'Espagne-
La Cerda.

III. LES EUREUX-NAVARRRE.

Louis, Cte d'Etreaux,
1276-1319,
ép. 1300 : Marguerite d'Artois, + 1311.

PHILIPPE,
1305-1345,
ép. 1318 :
Jeanne
de France
reine
de Navarre.
+ 1349.

JEANNE,
+ 1371,
ép. 1324 :
Charles IV,
roi
de France.

CHARLES,
Cte d'Etampes,
+ 1336,
ép. 1335 :
Marie
d'Espagne-
+ 1379.

MARGUERITE,
+ 1350,
ép. 1325 :
Guil-
Jaume XII,
Cte d'Ar-
vergne et
de Boullogne.

MARIE,
+ 1335,
ép. 1314 :
Jean III,
duc
de Brabant.

JEAN Ier,
14-19 nov.
1316.

JEANNE,
+ 1347,
ép. 1318 :
Etudes IV,
duc
de Bour-
gogne,
+ 1349.

MARGUERITE,
+ 1382,
ép. 1320 :
Louis Ier
Flandre,
+ 1346.

BLANCHE,
1328-1393,
ép. 1345 :
Philippe,
duc
d'Orléans,
+ 1375.

3e lit

EDOUARD III,
roi d'An-
glettre,
1312-1327.
1377.
ép. 1328 :
Philippe
de Hainaut,
+ 1369.

Jean II le Bon,
roi de France,
1319-1350-1364,
ép. 1332 : Bonne
de
Luxembourg,
+ 1349 ;
1350 : J e a n n e
de Boullogne,
+ 1360,
veuve de
Philippe
de Bourgogne.

Philippe,
duc d'Orléans,
1336-1375,
ép. 1344 :
Blanche
de France.

JEANNE,
reine
de Navarre,
1311-1349,
ép. 1318 :
Philippe
d'Etreaux,
+ 1343.

CHARLES II
le Mauvais,
roi
de Navarre
1332-1350-
1387,
ép. 1351 :
Jeanne
de France,
+ 1373.

PHILIPPE,
1323-1346,
ép. 1338 :
Jeanne
de
Boullogne,
+ 1360

Louis II
de Maale
Cte de
Flandre,
1330-1364,
ép. 1347 :
Marguerite
de Brabant.

EDOUARD,
Prince
de Galles,
1330-1376.

Jean,
duc
de Lancaster,
1340-1399.

CHARLES V,
roi de France,
1337-1364-1380,
ép. 1350 : Jeanne
de Bourbonn.

Louis,
Cte puis duc d'Anjou,
1339-1384,
ép. Marie de Blois.

CHARLES II
le Mauvais,
roi
de Navarre,
1332-1350-
1387,
ép. 1351 :
Jeanne
de France,
+ 1373.

MARIE,
+ 1347,
ép. 1338 :
Pierre IV,
roi
d'Aragon.

BLANCHE,
+ 1398,
ép. 1349 :
Philippe VI,
roi
de France.

PHILIPPE,
Cte de Lon-
gueville,
+ 1363,
ép. Yolande
de Flandre.

AGNÈS,
ép. 1348 :
Gaston
Pichous,
Cte de
Foix,
1351-1391.

ETUDE D'UNE SERIE DE JETONS ARMORIES AUX LEGENDES A LECTURE MULTIPLE

J.LABROT

1 – ELEMENTS PREALABLES

Avant d'aborder l'étude de la série de jetons proposée au lecteur dans ces pages, et faisant une suite à l'étude précédente, il convient une fois encore, pour le chercheur non-initié, de rappeler préalablement, un certain nombre de critères, de règles et de pratiques « techniques » du graveur médiéval de ces jetons.

Il s'agissait en générale d'ouvriers graveurs et « tailleurs de coings » employés par les ateliers monétaires pour réaliser aussi bien des types de monnaies que des jetons. Comme tout corps de métier, ces graveurs apprenaient une technique qu'ils perfectionnaient tout au long de leur carrière, et dont ils transmettaient les astuces, les « trucs de métier », aux apprentis entrés sous leur protection.

Nous connaissons assez mal ces astuces techniques médiévale, faute de transmission écrite, mais nous savons, de par les constantes techniques connues de nos jours par les ouvriers de la Monnaie (actuelle Monnaie de Paris), les principes quasiment immuables de ce travail « manuel ».

(On consultera à ce sujet le travail de Bernard BOUYON : *Etudes de gravure monétaire, de l'Italie grecque archaïque à l'Europe du 17^e siècle*- Moneta Ed, Wetteren 1998 – Hoenderstraat 22, 9230 Wetteren- Belgique)

Nous avons déjà pu étudier et identifier un certain nombre de styles de jetons gravés dans l'atelier monétaire de Tournai (jetons banalisés en grandes séries) correspondant très certainement à des maladresses initiales cultivées ensuite par un certain nombre d'artisans graveurs comme autant de « signatures » de styles permettant par ce type de « traceur » d'identifier des « Maîtres » concurrents, disposant, chacun, sans aucun doute, d'élèves et de compagnons (- 11 styles : cf : LABROT-HENCKES : *Une histoire économique et populaire du Moyen-Age, les jetons et les méreaux*, Errance ; Paris 1989 p202, et chapitre : « graveurs, artisans et faussaires pp 159 – 169 - Cf : *Bulletins du Centre, antérieurs « Le Livre des Mereils » n°29 Aout 1996, portant sur, DVRAR, , n° 30 , Decembre 1996, portant sur GORGART, BLANCPAIN*)

On rappellera brièvement que pour graver le coin, matrice circulaire de fer forgé destinée à imprimer en relief et en positif sur la rondelle de métal aminci le motif gravé en creux et en négatif, l'ouvrier graveur devait utiliser

des poinçons d'acier figurant les détails du dessin central, puis afin de graver la légende de bordure, ce même ouvrier devait utiliser un jeu de poinçons pour chaque lettre de cette légende. Chaque lettre étant gravée séparément, le poinçon était « enfoncé » dans le métal de la matrice à l'aide d'une massette. Le poinçon devait être enfoncé jusqu'à une profondeur suffisante et régulière, mais auparavant, une mise en place approximative préparait la justification définitive du texte « au jugé » ou « à l'œil », en fonction de l'expérience plus ou moins grande du graveur, « ce qui explique les écarts ou les resserrements de certaines lettres » ainsi que le précise Bernard Bouyon (Maître graveur de la Monnaie de Paris). Les imperfections du dessin des lettres, pour chaque poinçon, deviennent ainsi autant de « traceurs » techniques nous permettant de suivre les anomalies, le « style » ou les particularités des séries de jetons (le processus étant identique pour les monnaies).

Ce qui est imperfection étant parfois amplifié et cultivé comme une « marque » de fabrique, personnalisant une production, une série. On comprend donc tout l'intérêt d'examiner comparativement et le plus méthodiquement possible l'ensemble de ces éléments décoratifs des jetons pour en comprendre la portée : maladresse incontrôlée d'apprenti, ou imperfection « volontaire » réutilisée à des fins particulières, connues des seuls maîtres du métier ?

L'usage intense des poinçons de toutes sortes – alphabets de diverses dimensions et poinçons servant à composer différents types- provoquait très rapidement leur détérioration. Il fallait donc les remplacer régulièrement au fur et à mesure des besoins. Pour le bon fonctionnement d'un grand atelier monétaire comme celui de Paris, il paraissait nécessaire de cantonner un ouvrier spécialisé en matière de poinçons à leur seul entretien et à leur renouvellement. On sait que durant la période comprise entre le 24 avril 1488 et le 30 juillet 1490, plus de 290 coins (piles et trousseaux) de monnaies, furent gravés pour être expédiés dans les ateliers monétaires de province (Saint-Lô, Limoges, Angers, Tours...) et Bernard Bouyon qui nous rapporte le fait n'y inclus pas les coins et fers à jetons.

Utilisation « en dépannage » de poinçons de certaines lettres en lieu et place de certains autres Temporairement indisponibles

L'examen comparatif massif d'un grand nombre de jetons médiévaux nous montre que certains poinçons (dans les ateliers de moindre importance en particulier) trop usés n'étaient plus disponibles, n'ayant pu être remplacés à temps.

L'ouvrier avait tendance à utiliser le poinçon d'une lettre dont la forme et l'apparence étaient les plus proches de la lettre déficiente.

Les caractères étant en gothique, on rencontre ainsi les équivalences :

Du **C inversé pour le D** -- du **E** et du **M** placés en position anormale, mais correspondant à celle de la lettre indisponible. -- Du **L** et du **V**, -- du **A** et du **T**, -- du **F** et du **N**, exemples donnés parmi les plus courants.

Ces astuces techniques semblent avoir été, en réalité, pour la fabrication des jetons, extrêmement courantes, et sans conséquences, dans la mesure où le jeton, au contraire d'une monnaie n'avait pour ainsi dire aucune valeur, sauf à être frappé en métal noble (argent ou or) pour de hautes personnalités.

On comprend que pour le lecteur « non initié » de notre époque, la lecture d'un jeton médiéval, déjà déroutante par l'emploi de caractères gothiques, puisse s'avérer quelque peu compliquée au premier abord. Cet état des choses est encore aggravé par le fait, que pour pallier à d'autres difficultés de réalisation, les ouvriers médiévaux avaient recours à d'autres astuces venant encore se superposer aux particularités précédentes.

Selon le texte qu'il était prévu d'insérer dans les bordures réservées aux légendes, la place disponible pouvait varier et s'avérer insuffisante.

Le graveur était alors tenté de couper la légende (devise, proverbe, conseil) en deux et de répartir le texte à la suite sur les bordures du droit puis du revers.

Il faut ici rappeler une différence fondamentale de lecture des monnaies ou pièces existant à l'époque médiévale, par rapport à notre époque. Alors que nous lisons une monnaie actuelle en commençant par le côté face, puis par le côté pile ou revers, la population médiévale commençait la lecture d'une pièce, par le côté appelé croix, puis par le côté pile. (on parlait en effet de « *jouer à croix et pile* » et non pas comme de nos jours « *à pile ou face* ». La face, ou tête de profil, n'apparaîtra en effet sur les monnaies qu'à l'extrême fin de l'époque médiévale et au début de la Renaissance).

Si la lecture d'une pièce débutait obligatoirement par l'avers comportant une croix centrale, c'est que, sous l'influence prépondérante de l'Eglise, la croix était censée protéger les manipulateurs de monnaies de toute tentation maléfique en écartant le Démon et ses tentations. Selon le populaire, la croix des monnaies, chassait le démon de la bourse, conjurant ainsi le risque de mauvaises affaires et d'infortune. « Loger le diable dans sa bourse » était le lot misérable des pauvres, des truands, des clercs dévoyés tels que François Villon, les Goliards, condamnés à l'errance de taverne en bordel. De la même manière que la lecture d'une pièce commençait par l'avers à la croix centrale, le départ du texte de la légende (avers comme revers) était marqué par une petite croix bénissant à la fois le texte et le lecteur en rappelant à chacun la présence du Christ dans leur existence, tout en servant de repérage visuel du départ du texte.

Lorsque le texte de la légende était trop long pour être contenu dans l'espace circulaire qui lui était réservé sur le jeton, le graveur avait recours à plusieurs expédients afin de résoudre le problème :

- ne mentionner que le début du texte, interrompu net et naturellement au terme de la place disponible.
- Abréger le texte (de la même manière que le copiste dans des manuscrits)
Ces abréviations, évidentes pour qui connaissait par cœur le texte de référence, nous rendent actuellement impossibles la compréhension de certaines légendes faute de connaître la référence et le contexte.

- Comprimer le texte en réutilisant par analogie phonétique, une lettre ou un groupe de lettres identiques terminant un mot et commençant le suivant.

Ainsi, selon cette technique, AVE MARIS STELLA deviendra AVEMARISTELLA.

La suppression de tout intervalle entre les groupes de lettres et les mots, et la réduction phonétique du S normalement redoublé dans MARIS, STELLA, ne compromettait pas la compréhension du texte pour des lecteurs familiarisés avec le texte et habitués à un enregistrement avant tout phonétique de la phrase à une époque où l'orthographe n'était pas fixe.



a
 CSELTONS RVOMA
 AMOVRS RO(y)ALES .C
 blason présenté à rebours et
 légende rétrograde .11
 Rouyer/Hucher n°31n90



b
 REM-VES- VID-EROV (lecture partant du côté « croix » centrale)
 ES-CVDE- BOVR (ou Escu de Bour-gogne-) : 10
 Rouyer/Hucher n° 34 p 91 et pIVIII fig 69)



c
 MOVN CVERESSIENNA MOVR
 (MOVN CVER ES SIEN NAMOVR)
 14 R2 (

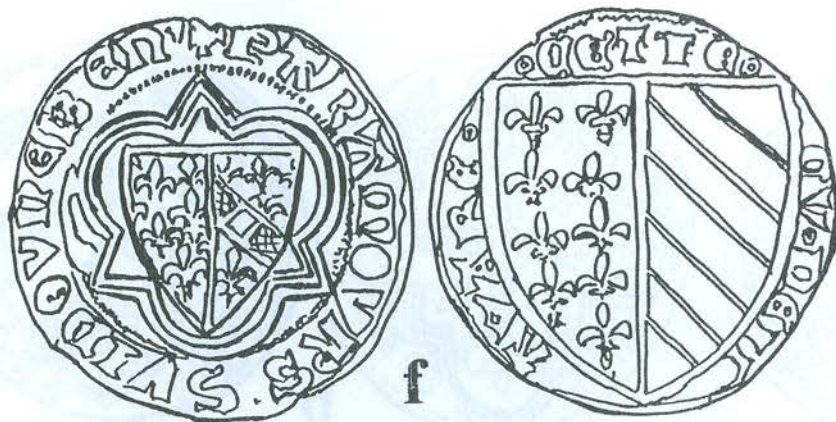


d
 PARDOVTANCEDA(movr) -15
 (PAR DOVTANCE DA(movr)
 variante de revers du Rouyer -De la Tour n°267 p44
 dont la variante de légende de revers est :PA.R//NOVRS.SVL.DOV :NE///E
 (l'avers est commun aux deux avec :MOT.OBMT.ODM(déformation probable de MOTON..



e
 PARAMOVRS .SIT .DONESB (PAR AMOVRS S(it) DONES .B) (svi français changé en sit latin)
 CETLE- CV.DEN- AVARE (Cet l'Ecu de Navarre) (De la Tour N°276 p46 et pl VII fig10)
 De Fontenay , « Fragments d'Histoire métallique 1845 pIV)
 (Attribution proposée par RouyerPour Blanche de Navarre ?- RH p92)
 (variante connue RH : DE LATTON :SVL.NOMES SI/ CETLE-CV.DEN-AVARE -N°36 p 92)





PARAMOVRS.SVIDOVNESEN (PAR AMOVRS SVI DOVNES EN –bien ?)(armes d'Evreux)
 CETLE- CV. DEN (ou L ?)- AVARE (*Cet l'Ecu de Navarre*) (armes de Bourgogne)
 (collection privée – inédit)



IOIDVCVLPRIME :EST SOVNNEETO – (dans le quadrilobe : VTEN)
 POVR. LA. CONTOISSE D EVRES (armes d'Evreux-Navarre)
 (De la Tour N°334 p 57 et pl IX n°2) –(attribué à Jeanne de France femme de Philippe, roi de Navarre)
 (Un jeton de ce type a été mis au jour lors des fouilles du château de Brie-Comte-Robert)



AMIS : AMES : AMIE : AVES : AVES (*amis aimez, amie avez*)
 (revers : GAR.DE FAIR –*Gardez de faillir*- RAETSIA – *inversion* pour ARTESIA)
 jeton de Marguerite de France, fille de Philippe le Long et de Jeanne d'Artois et de Bourgogne,
 devenue comtesse d'Artois à partir de 1361(Rouyer/Hucher n°5 p 103 et fig 81)

L'importance de tout cela était d'ailleurs très relative, notamment en ce qui concernait les jetons banalisés de production massive et populaire, lorsque la population utilisatrice ne savait pas lire, dans sa grande majorité. Le soin apporté à la réalisation des légendes des jetons était proportionnel à l'importance des utilisateurs commanditaires. (Il faudra donc suspecter une volonté particulière et intentionnelle, lorsque l'on constatera des anomalies dans le soin de traitement du jeton comportant des armoiries indiquant la qualité du commanditaire).

L'exemple poussé de ce type de pratique se rencontrera par exemple sur un jeton décrit dans le catalogue De la Tour au numéro 1377 page 214 :

Le texte est incompréhensible à la lecture initiale :

IEAMERAMORSAROARA

La lecture partielle de cette légende que l'on pourra proposer en tenant compte des critères énoncés et des particularités précédentes est la suivante :

IE A(i)ME MERE(u) (d') AMORS A ROA (roi) (et)RA (ine) - ou A ROANA (roine).

j'aime les méreaux d'amour (à texte courtois ou galant) à roi (ou plus vraisemblablement) à reine.
(cette légende semblant indiquer et confirmer par ailleurs une pratique répandue et le goût dicté par une certaine mode dans les milieux aristocratiques et de cour, de l'utilisation de jetons possédant des textes de type courtois).

On sait par ailleurs que les premiers jetons de cuivre étaient qualifiés de MERE(AUX) A COMPTE : (cf : Labrot et Henekès : Une histoire économique et populaire du Moyen-Age op.cit... chapitre : Mereaux a compte et jetons pp 125 - 129)

Il faudra donc **particulièrement tenir compte de l'aspect phonétique de la phrase**, pour en reconstituer le sens, **certaines abréviations réduisant le son à quelques lettres**, indiquaient au lecteur le sens, dans ce son.

Il n'est, dans ces conditions, pas exagéré de parler de « science de la lecture du jeton » pour parvenir à déchiffrer rationnellement ce type de texte, (en possédant bien évidemment un minimum de vocabulaire de la langue médiévale avant toute exploration, pour éviter au maximum des contresens ou des non sens).

Dans certains cas, la possibilité doit enfin être envisagée de se trouver devant des cas de cryptage de type ludique qui peuvent achever de rendre le texte totalement hermétique à qui ne pratique pas ce type d'amusement. On peut soupçonner parfois l'insertion régulière dans les mots d'une légende, d'une ou de plusieurs lettres répétitives brouillant davantage la lecture. Un o inséré dans chaque mot voire dans chaque syllabe, ou le remplacement inhabituel et illogique d'une lettre (dont le poinçon manque ? ou volontairement) par une lettre totalement dissemblable de la lettre absente, et inattendue.

Dans l'exemple suivant donné par un jeton du Catalogue De la Tour n°1155 page 181 :

ACESVRE_CINAME - RVSE - MA ++

On remarque dès l'abord que sur cette légende en gothique, les C et les E sont équivalents et quasiment rendus par le même poinçon.

Si l'on remplace le 1^{er} C par V, puis que l'on ponctue après le E et après le V, que l'on remplace le second C par un G (lettre de forme voisine), puis que l'on ponctue après le 2^e A, on obtient le début de phrase latine :

AVE .SV. REGINA. ME - RVSE-

Si dans une seconde phase on envisage dans le mot : RVSE, l'hypothèse d'une substitution des lettres V (pour O) et E (pour A) RVSE laisse la place à ROSA. En supposant que le mot RVSE ait été doublement pris en compte, si le S avait été substitué à la lettre B, RVSE deviendrait RVBE.

Dans ce cas, les morceaux décomposés donnant :

AVE.SV. REGINA. ME. RVBE

Nous obtenons les bribes de départ de deux antennes religieuses :

AVE REGINA,

SALVE REGINA (SV, AVE)

Les mots **ROSA RVBE** (ns) se retrouvent dans des chants liturgiques en rapport avec le Rosaire.

Dans l'hypothèse de cette reconstitution de texte, il semble que le graveur ait interverti a plaisir des Lettres, davantage par négligence, sans doute en ayant glané quelques bribes de textes sur plusieurs jetons d'origine, sans réel souci de rendre un texte d'ensemble compréhensible. Le contexte est en effet celui d'un jeton de Tournai banalisé à l'écu aux trois lis dans un trilobe.

Un cryptage ludique volontaire sera plutôt recherché dans le cas d'un texte sibyllin rendu sur un jeton armorié.



Jeanne de Bourgogne - Phot. Lauros Gratadon



Philippe VI - Phot. Euliez Coccone

Détails des gisants de Jeanne de Bourgogne et de Philippe VI de Valois



Jeton de Jeanne de Bourgogne ?

2 – LES JETONS DES PRINCESSES AUX LEGENDES A DOUBLE LECTURE

Au siècle dernier, un certain nombre de chercheurs qui s'étaient penchés sur l'étude des jetons et des légendes qu'ils comportent, avaient discrètement signalé quelques anomalies de lectures ou incongruités, sans toutefois se risquer à poursuivre au-delà, des investigations que la bienséance de leur époque aurait jugé par trop scabreuses. Beaucoup d'éléments de la recherche médiévale générale étaient encore ignorés. Avec l'engouement dont bénéficie à notre époque la recherche médiévale universitaire « tous azimuts », (plusieurs centaines de doctorats par an en préparation), nos connaissances de la mentalité médiévale progressant avec une très grande rapidité, nous permettent d'envisager maintenant un nouvel éclairage ciblé sur un sujet devenu banal dans la société actuelle aux mœurs évoluées et libérées.

Parmi le nombre relativement limité (quelques petites centaines) de jetons médiévaux armoriés qui sont parvenus jusqu'à nous, les plus anciens présentent des écus armoriés simples et demeurent anépigraphes. Cette première fraction des jetons armoriés n'entrent pas dans le cadre de cette étude.

D'autres, du XIV^e siècle, ou du début XV^e siècle comportent quelques légendes plaisantes de type « galant » ou courtois, sur le thème de l'amour, tel que l'on en débattait par jeu dans les « cours d'amour » tenues par une jeunesse noble, dorée et oisive.

Ce groupe médian est lui aussi très limité (quelques dizaines de types) si l'on en exclut deux grandes séries Exceptionnellement et disproportionnellement importantes : les séries de jetons des familles de Bourgogne (Bourgogne de la 1^{ère} race) et d'Evreux - Navarre.

Nous signalons ici pour mémoire les légendes suivantes :

AMOVRS A VOVS IO SVI (Bourbon)

AMIS AMES AMIE AVES AVES (*amis aimez, amie avez*) (marguerite de France)

JE VI DAMVS AMVSTE (comte de Flandre).

Ce type de légende galante est de lecture simple et sans difficulté particulière.

Un troisième groupe de jetons, plus récent, de la seconde moitié du XV^e siècle, comporte parfois d'autres légendes galantes de même type simple et sans surprise. La maison de Bourgogne de la seconde race y tient une place importante avec des légendes de type VIVE AMANT. VIVE AMOVRS. Ce groupe ne présente aucune difficulté de lecture ni aucune ambiguïté. Il n'entre pas dans le cadre de cette étude.

a- Un groupe de jetons surreprésenté :

Nous avons vu à travers l'étude précédente, et l'inventaire des jetons à l'écu de France-Bourgogne, que ces jetons forment un sous-groupe (22 variantes recensées) surreprésenté par rapport aux petites séries armoriées des autres maisons princières ayant donné des reines à la France, réduites à quelques unités. Quelques exceptions demeurent, de grandeur équivalente sans que l'on sache véritablement pourquoi. (18 environ pour Clémence de Hongrie, 22 pour Jeanne de Navarre, 18 environ pour Jeanne d'Evreux). Le hasard des découvertes fortuites ou archéologiques, celui des collections ayant transmis des exemplaires préservés au fil des siècles n'explique pas totalement cette disparité numérique.

Certaines reines semblent avoir utilisé davantage de jetons (à travers leurs services comptables). La durée du règne ne semble pas un facteur nécessairement déterminant. Isabeau de Bavière plus tard, ou Marie d'Anjou qui ont connu des règnes longs, ne sont représentées que par quelques jetons isolés.

On pourrait dès lors retenir deux hypothèses : Soit une plus grande consommation de jetons par les services comptables de certains hôtels royaux, avec un renouvellement des types plus fréquent (annuel), soit une consommation accrue de jetons à des fins de prestige et « publicitaire ».

Dans cette seconde perspective, on pourra supposer que la diversité des messages des légendes et leur variété répondent à ce type d'attente.

Dans l'étude précédente, nous avons vu décrire 20 types de jetons à l'écu France - Bourgogne attribuables au XIVe siècle, (séries anépigraphe et à texte confondues) . Ce chiffre s'élève à 22 en y incluant un type anépigraphe supplémentaire rajouté aux planches mais non décrit, et un type découvert depuis mais non pris en compte dans cette première étude : celui aux écus d'Evreux à l'Avers et de France - Bourgogne au revers. Ce chiffre de 22 types s'élève cette fois à 35 si l'on y inclut les variantes des légendes dites de revers (ou d'avers à la croix centrale). Nous retirons d'emblée de ce chiffre total de 35 variantes, 3 jetons anépigraphe qui n'entrent pas dans le cadre de cette seconde étude.

Sur les 32 types restant, présentant un texte de légende :

- **2 jetons** semblent avoir été utilisés pour les comptes des « **Aumônes de la Reine** »
 - a- n°5 : ELAMOSINA /REGINE FRANCIE (*aumône de la Reine de France*) (abstraction faite des incorrections de toutes natures, habituelles sur les légendes de ces jetons médiévaux).
 - b- n° 20 : « probable » : TMERSOVEDE ALTMOSEI/ MON.AD.EDV

selon le processus suivant envisageable : T (ou A) MER(eau) SOVE (svi phonétique) DE . ALT(ou A)MOSEI(na) le T ou A du début pouvant terminer le mot ALAMOSEIA en boucle : le tout pouvant se comprendre : MEREAU SVI DE ALAMOSINA.

Sur l'autre face, la suite de la phrase : MON eta) A_ (le A suivant pouvant être « redoublé ») AD. DEV (noter le possible jeu de mot avec le D ou C inversé de : EDV qui peut également se lire ECV – donc « monnaie », ou DEV en inversant l'ordre des trois lettres. Le sens final de ce texte avers / revers qui , en définitive se complète alors logiquement donnerait selon cette hypothèse :

MEREAU SVI DE ALAMOSINA/MONETA AD DEV

(avec le sens de : je suis mereau d'aumône, monnaie pour Dieu)

En fonction de la phrase de l'Evangile : « Ce que vous ferez aux plus petits d' entre les miens, c'est à moi que vous le ferez ! ».

L'aumône était destinée aux pauvres , lesquels appartenait à Dieu, le mereau d'aumône étant alors considéré comme une redevance destinée à Dieu à travers ses pauvres (et son Eglise).

Nous rencontrons l'expression ou son équivalent dans un fabliau intitulé : « Le Sohait des Vez » à Travers les vers : (il s'agit d'un marchandage d'achat) :

Vos en avroiz cinquante saus (sous)
Jamais n'en avroiz tant nuleu (autant)
Et si donrai le denier Dieu

(en plus, je vous donnerai le **denier de Dieu**)

(Luciano Rossi, *fabliaux érotiques* , Livre de Poche –Lettres Gothiques 1997 – pages 146/147).

Dans l'exemple fourni à travers ce fabliau, le denier de Dieu est employé à des fins comiques , ironiques et grivoises. Le sujet de ce Fabliau traite en effet du rêve d'une femme se rendant dans un grand marché sexuel pour y négocier l'achat de « vits et couilles ». Le marchandage de la femme avec le vendeur, en vue de réussir son acquisition, tire une partie de son effet comique du fait que cette dernière, comme le ferait un négociant avisé, n'hésite pas à mettre en balance le don du denier à Dieu, (toujours présent dans les transactions marchandes par respect de la Religion et par souci d'attirer la protection divine sur le succès des affaires), à la seule différence que cette femme espère elle, s'attirer la bénédiction divine par ce don, dans l'utilisation de ce sexe qu'elle escompte, afin que Dieu lui en donne joie certaine.

Nous ne connaissons pas la force d'impact populaire des fabliaux ni la popularité de tel ou tel. Le texte de notre jeton ne prête pas en lui-même à une quelconque ironie. Un fait demeure cependant Curieux : de par son métal et son aspect, notre jeton (en fait, un mereau à compte, terme quasi-synonyme, qui précède celui de jeton). Le mereau à compte ou jeton n'avait en aucun cas pour fonction une quelconque distribution charitable , son unique usage était celui de pièce de compte déplacée sur une grille. Notre mereau à compte était destiné à la manipulation comptable par le ou les clercs en charge de la comptabilité du service de l'aumônerie royale. On peut donc se demander la raison de la présence au revers de notre jeton, du terme « moneta ad Deu » qui tendrait à assimiler le jeton à une monnaie d'aumône ou plutôt à un mereau d'aumône (distribué charitablement) . Bien que la probabilité en semble extrêmement faible et hypothétique, il faut cependant se poser la question (qui s'étend à l'ensemble de cette série) du contexte prenant en compte la personnalité de la propriétaire des armes : une reine détestée

par certains (la « male reine » Jeanne de Bourgogne), sœur de la scandaleuse et adultère Marguerite, épouse d'un roi politiquement contesté dans son implantation autoritaire d'une dynastie nouvelle. Le mereau à compte aux armes de la reine, utilisé pour les comptes de ses aumônes, aurait-il pu être ironiquement assimilé par certains esprits « malins » à un pitoyable denier de Dieu, utilisé par une reine indirectement entachée (le scandale familial), pour lui permettre, à l'instar de la femme du fabliau, d'acheter à Dieu sa jouissance (ou celle qu'on la soupçonne de rechercher) ? Cette hypothèse quoique extrêmement improbable ne peut dans un tel contexte, pas totalement être écartée et abandonnée

- **1 jeton** sembla avoir été utilisé pour les comptes de la **chambre aux deniers de la reine**

n°4 : clé inscrite dans un quadrilobe disposé en croix, symbolisant la chambre aux deniers :

EN CESTE CROIS EST LE SEIGN(E du début terminant en boucle la légende)/DE LA CHANBRE AVS DENEIRS LA ROINN.

20 types présentent des légendes de type « banalisé », telles que conseils aux comptables, annonce du métal pour éviter les escroqueries, etc. dont un au moins (n°14 avers) semble comporter des formes de lettres correspondant à un style provenant des productions artisanales de Tournai .

(- cf : Labrot/Henckes : une histoire économique... style de Tournai n°8).

9 types semblent intéresser particulièrement notre propos :

(contenance d'éléments pouvant se prêter à double lecture et comporter des références amoureuses ou érotiques). C'est leur étude approfondie que nous allons aborder ici.



Tête du gisant de Jeanne d'Evreux
+ 1371 - Basilique de St - Denis



Tête du gisant de Charles IV le Bel
+ 1328 - basilique de St - Denis



Jeton de Jeanne d'Evreux - B.N - Cabinet des Médailles . Paris

LES JETONS AUX LEGENDES A DOUBLE LECTURE

Parmi les 9 types retenus pour notre étude, deux comportent de simples légendes « amoureuses » de type courtois ordinaire ne posant aucun problème particulier :

c : (n° 14/R2) : MOVN CVER ES SIEN NAMOVR / AVE MARI AGRA

Les légendes d'avvers et de revers ne présentent aucun lien entre elles et résultent de deux coins originaires appariés avec d'autres formant deux jetons différents d'origine. La différence est nettement visible au niveau des styles des lettres des textes d'avvers et de revers totalement incompatibles. La face portant l'écu présente des lettres correspondant au style 8 des productions de Tournai (Labrot / Henckes, une histoire économique p202).

La face portant la croix centrale présente une légende au texte soigné qui ne relève pas d'un travail du même graveur. La légende d'un type « courtois » ordinaire ne traduit ici que la préoccupation galante du possesseur des armoiries.

D : (n°18/R1) : PAR DOVTANCE DA(movr) / MOT.OBMT.ODM (déformation probable du mot MOVTON)

On notera que le mot MOVTON est ordinairement inséré dans une phrase de type (MOVTON SVI NOVME/PAR AMOVR SVI DONE). Ici, le mouton, dans l'hypothèse envisagée, serait également personnalisé, comme dans l'exemple habituel fourni, et parlerait en son nom ? non pas en se donnant par amour, mais en parlant par dovtance d'amovr..

Le type habituel au mouton (ou agnel) qui se « nomme » movton, donné par amovr, peut se lire lui-même à deux niveaux : Le jeton (imitation d'une monnaie d'or à l'agnel) peut être donné par amour (amitié, plus vraisemblablement) mais l'agnel, symbole « christique » a été donné en sacrifice par amour de l'Humanité.

Dans la perspective de cette double lecture, comment un « mouton » pourrait-il être s'exprimer par dovtance d'amour ? Le mot dovtance, qui prend le sens de crainte, de méfiance ne peut se comprendre par une réserve exprimée envers celui à qui il doit être donné.

L'Agneau Divin a été offert en sacrifice pour le rachat de tous les pécheurs. Il est donc plus vraisemblable que les types de lettres des coins d'avvers et de revers, comme dans l'exemple précédent, ne coïncident pas, et qu'ils étaient en réalité destinés à appairer deux autres jetons qui nous sont inconnus. La vérification comparative des types de lettres d'avvers et de revers est malaisée, dans la mesure où seuls les lettres O et T peuvent se comparer . Il semble bien, cependant, quoique cela ne soit pas aussi net que dans le jeton précédent, qu'il existe de petites différences dans le traitement intérieur des O, en particulier.

Ces deux jetons c et d ne reflètent en définitive qu'une préoccupation galante, habituelle ainsi que nous l'avons déjà indiqué, dans le milieu des nobles de cour.

b : Sur ce jeton, la lecture partant obligatoirement du côté de la grande croix centrale, nous avons la légende : REM-VES- VID-EROV/ES-CVDE-BOVR. Si l'on admet que le V a pu être utilisé n lieu et place d' un Y, que le D de VID a pu être volontairement placé d'une part en remplacement d'un T moins discret et d'autre part pour permettre une lecture « redoublée » du D de VID et du D de DE, par économie de place et par souci de « cryptage » éventuel, nous aurions alors pour légende la phrase suivante surprenante mais d'une logique cohérente :

REMVES VID (d)E ROY/ ES CV DE BOUR(gogne).

Chalon, le premier, en 1857, a entrevu cette lecture grivoise et apparemment scabreuse de notre légende, d'apparence toutefois cohérente. (*Anciens jetons ou méreaux. Revue Numismatique Belge*, vol XIII, pp 208 – 224). Rouyer, qui a vraisemblablement connu l'étude de Chalon, n'insiste pas dans son histoire du Jeton au Moyen-Age, p 91, sur cette interprétation jugée sans doute par lui à son époque, par trop hasardeuse. Henri De la Tour n'en touche pas mot non plus dans son catalogue publié en 1899. Il donne en légende la lettre O au lieu du C lu par Rouyer, ce qui contribue sans doute dans son esprit à évacuer toute évocation embarrassante. Nous avons vu, par les nombreux exemples précédents de substitutions techniques de poinçons, que C ou O, la lettre posée ne modifie en rien la véritable problématique.

Ce type de légende serait évidemment incongru et inacceptable s'il était seul envisageable de son espèce. Cependant, ainsi que nous allons le voir, d'autres textes peuvent prêter à une hypothèse de double lecture conduisant vers une interprétation de signification globale grivoise analogue.

Nous verrons que d'autres légendes se révèlent troublantes dans leur possible ambiguïté.

La vraisemblance du texte du jeton :

Il est pour l'instant indispensable d'évaluer les possibilités de vraisemblance de la lecture d'une telle légende sur ce jeton : les mots utilisés correspondent-ils réellement au vocabulaire employé à cette époque ? :

REMVES VIT DE ROY/ ES CV DE BOUR.

- **le mot VIT**, est couramment utilisé durant l'époque médiévale, dans la littérature constituée par les fabliaux, les proverbes et devinettes. Du latin ancien **VECTIS** « barre, levier », il désigne avec les **COILLE** (du latin **colea**, fait sur **COLEVS** « bourse des testicules », le membre viril masculin par opposition au **CON**, du latin **CUNNUS**, qui désigne le sexe féminin.
(Philippe Ménard, *Les fabliaux, contes à rire du moyen-âge*, P.U.F, littératures modernes 1983 – chapitre : grivoiserie et grossièreté, pp 143-165).
(De la même façon, **CONIN** (le lièvre) et **CUNICULUS** signifient « trou » et « CUNITILARE, « copuler », en référence à sa grande capacité de reproduction.. On connaît l'expression plus récente : « chaud lapin »- cf : Robert Delort, dir. *Les animaux en Occident aux Xe – XVIe s. Le monde animal et ses représentations*, Toulouse, 1984).

On le rencontre dans des devinettes plaisantes destinées à provoquer un gros rire sans finesse, :

- *Quel différence trouvez-vous d'un pourcel a ung vit ?*
- *Ung pourceau au froter et grater se couche et ung vit se lieve.*

(devinette 476)

(Bruno Roy, *devinettes françaises du moyen-âge*, in : *Cahiers d'Etudes médiévales n°3*, Institut d'Etudes médiévales de l'Université de Montréal – Canada – Bellarmin ed. 1979.).

Rabelais poursuivra l'ancienne tradition en plaçant dans son « *Pantagruel* » des dictons comiques du genre :

- *Mais (dist –il) équivocquez sur « A Beaumont le Viconte » !*
- *Je ne sçauroys, dist – elle*
- *C'est (dist – il) « A beau con le vit monte ! »*

(Rabelais, *Pantagruel XXI*).

Ces équivoques érotiques sont très fréquentes dans la littérature médiévale, et jusqu'au XVI^{ème} siècle.

(cf : Marot, 2^o épître du coq à l'âne).

Dans le fabliau intitulé : « *Cele qui fu foutue et desfoutue por une Grue* », on décrit ainsi l'acte sexuel :

*« les james li leva en haut,
au con trover mie ne faut,
lo vit i bote roidement...*

(Luciano Rossi, *Fabliaux érotiques, Livre de poche 1992*)

Le mot **CV** ou **CVL**, ne désigne pas nécessairement la partie postérieure d'un individu. A côté du mot *foutre*, Des termes comme *culeter*(Sot Chevalier) ou *culoner* (Boucher d'Abbeville) « jouer du cul » d'où, avoir des Rapports physiques avec une femme » .. ont toujours un aspect très grossier. .et provocateur.
(Philippe Ménard, *les Fabliaux, contes à rire du moyen-âge p.u.f 1983, p 155*)

Dans le fabliau intitulé : « *Le Chevalier qui fist parler les Cons* », l'auteur assure

« que si par aventure le con avait quelque empêchement, et qu'il était dans l'impossibilité de répondre aussitôt, le cul répondrait pour lui.. » (autre plaisante équivoque érotique jouant sur les termes)

(Luciano Rossi, *fabliaux érotiques*, Livre de Poche 1992)

Dans son Quart – Livre, Rabelais, poursuivant au XVI^e siècle une tradition de rire épais grivois, indiquera :

- *Maillet (dist – elle) il n'y faut nul :*
Quand gros Jan me vient besoigner,
Il ne me coigne que du cul.. »

(Rabelais, prologue du Quart-Livre)

Si l'on s'en tient à l'époque médiévale, les exemples sont nombreux du même genre :
Dans « Boivin de Provins », toujours pour décrire des rapports physiques :

« De la pointe du vit la point,
El con li met jusqu'à la coille,
Dont li bat le cul et rooille
Tant, ce m'est vis, qu'il ot foutu.. »

Jean Dufournet, *fabliaux du moyen-âge*, Garnier-Flammarion 1998 p 248)

Cet humour, quoique grossier, est considéré comme sain et naturel à cette époque, et selon M.T. Lorcin, « Se soulager est également nécessaire et tient dans les contes une bonne place. Les médecins expliquent qu'il faut évacuer les « superfluités » de tous genres si l'on veut éviter la paralysie et bien d'autres maux.. Par exemple, l'auteur cite à l'appui les « conseils pour éviter la paralysie donnés par un médecin de Montpellier publiés par E. Wickersheimer dans le bulletin de la Société française d'histoire de la médecine, 1924, n°34

(M.T.H.Lorcin : *Le corps a ses raisons dans les fabliaux*, in : *Le Moyen-Age* n°3 –4 – 1984 – Tome XC, p 440)

Les jeux de mots évoquant l'acte sexuel « es cus » en utilisant le nom d'une monnaie d'or, sont eux aussi fréquents :

Rabelais, au XVI^e s ne fera que poursuivre cette tradition lorsqu'il fera dire à l'un de ses personnages :

« Dieu gard de mal (disoit-il) le compaignon à qui la longue braguette a valu pour un jour cent soixante mille et neuf escutz ! »

(Rabelais, *Pantagruel*, XV)

Dans Molinet II, 867 :

Prince, vostre montee a vis
Vault mieux que d'argent ung sarcus
Je le donroi bien envis (en vit –d'ou l'expression « payer en liquide ? »)
S'on me donnoit cent mille escus (es cus)

(Jean Molinet, *Les Faictz et Dictz*, ed. N. Dupire, 3 vol, Paris, Sté des Anc.Textes Français 1936 – 1939 – t II – 867)

Dans la devinette médiévale 79 :

-Pourquoy par coustume se marient si volentiers ces jennes gens ?
-Pour mieulz valloir, car les plusieurs prendent grant paine pour avoir millescus ensemble (mis les culs)

(Bruno Roy : *devinettes françaises du Moyen-âge*, Cahiers d'études médiévales n°3 – Université de Montréal –Bellarmin ed)

Certains auteurs du XVI^e siècle, poursuivent une tradition littéraire populaire médiévale à laquelle ils se réfèrent parfois. Les « Serées » de Bouchet contiennent le même type de jeu de mots « *sens mi le cu* » (I, 3) (éd. Roybet I, 118).

Tabourot, dans ses « Bigarrures du Seigneur des Accords » écrit : « *un de Bourgogne disoit a toutes les filles qu'i' rencontroit: " Pleut à Dieu, m'amie, que nous eussions mis le cul ensemble ! » Quelques unes moins rusées, estimans qu'il dit « mille escus », le mercioient avec une grande reverence : quelques autres plus fines frotées, qui entendoient son jargon, luy respondoient : « Prenez tout, monsieur, encore vous donnerai- je cent auprès » entendant sens, autrement sentez, au lieu de cent » ».*

(Estienne TABOUROT, Les Bigarrures du Seigneur des Accords (ed 1588) notes par F.Goyet Droz 1986 (1, c 4)

Mais François Villon, dans son poème « Le Lais » lègue (en temps de carnaval) à deux marchands, « *l'escaille d'un œuf plaine de francs et d'escus vieulx..* » (et des cus vieulx..). On se reportera à l'étude complète de ce poème qui suit le présent texte.-

LE TERME BOVR PEUT- IL CORRESPONDRE A UNE SIGNIFICATION GRIVOISE ?

On connaît l'expression employée par Rabelais qui fait dire à son Panurge :

Lors dist Pantagruel :

« *Comment scez-tu que les membres honeux des femmes sont à si bon marché.... ?*

- Et Ubi prenus ? dist Panurge,*Je ne me vante (pas, si je dis) d'en avoir embourré quatre cent dix et sept depuis que suis en ceste ville...*

(Rabelais, Pantagruel, XV)

Dans le recueil des Rébus de Picardie, datant de la fin du Moyen-Age, on relève au moins un dessin de rébus pouvant être interprété selon le texte :

Bonne est bourrée en hiver

(Rébus de Picardie, les manuscrits f.fr. 5658 et 1600 de la Bibliothèque Nationale, Edition et commentaires par Jean Céard, G.P.- ed. Maisonneuve et Larose, 1986 - Rébus 112 CXIII -).

Parmi les devinettes médiévales recensées, l'une au moins évoque notre propos :

- demande :

Je veis ungs homs qui labouroit

Je lui demanday qu'il faisoit.

Le nom de m'amie nomma,

S'il eüst mis ung e pour ung a.

Response :

On appelloit m'amie Jehenne.. (jeu de mot : Jehanne/ J'ahane (= Je la heure))

Bruno Roy, Devinettes françaises du moyen- âge, Cahiers d'Etudes médiévales n°3, université de Montréal, ed Bellarmin 1977- devinette n°305).

Un autre exemple, suggéré par Pierre Guiraud, semble se trouver dans le « Testament » de François Villon (T 1150) un jeu de mots analogue basé sur le nom de « Bourg - la - Roine » s'inscrirait vraisemblablement dans le contexte d'une « seconde lecture grivoise selon laquelle, Ferrnt Girart « harhier » serait par la même occasion « seigneur - juré » du « bourre - la - Roine », autre nom du membre viril (la Roine étant à double ou triple lecture :.. village, souveraine...) - mais la « roine » dans le sens de rainure, terme connu au XIV^e s, confirmerait cette interprétation érotique, qui se renforce quelques vers plus loin par les allusions à l'hôtel de(s) cochons, et au témoins désigné qui est l'abbesse de Pourras (Port- Royal ou porrois- « porc - roi » selon d'anciens chartes médiévales). L'abbesse de ce monastère avait alors une réputation si scandaleuse que Villon n'a pas résisté à la présenter comme témoin d'une orgie.. Par cette transition, il assimile à la strophe suivante les religieux aux Turlupins et Turlu - « pines » dont le nom évoquait alors une vie dissolue... nouvelles allusions voilées aux fêtes folles déjà évoquées dans le Lais (voir étude) (Pierre GUIRAUD : Le Jargon de Villon ou le gai savoir de la Coquille - nrf- Gallimard 1968 - p :289)

On voit donc qu'il existait depuis l'époque médiévale, une littérature populaire usant largement de jeux de mots, de lectures à double ou triple sens, en particulier dans certains milieux de clercs, littérature probablement en connexion partielle avec un contexte festif carnavalesque, celui des « fêtes folles » ouvrant les portes d'un « monde inversé » durant un temps défini. Cet espace calendaire déterminé permettait au peuple, d'exprimer librement (au travers de joyeuses facéties) ses critiques concernant les abus constatés dans les classes supérieures de la Société. Le pouvoir des Princes, théoriquement de droit divin était bien accepté à condition que ses détenteurs en soient dignes par l'exemple donné, et par leur moralité. Ces critiques « satiriques » parfois un tantinet subversives, étaient couvertes par cette inversion provisoire des valeurs laissant s'exprimer la folie ambiante.

Le fol, de par son fonctionnement mental a - normal, était considéré, dans la mentalité populaire, comme un messenger divin, il pouvait jouer un rôle psychopompe par ses liens supposés avec des esprits de « l'autre monde ». C'est sans doute pourquoi, les rois s'entouraient de bouffons et de « fols », dont les pitreries devaient jouer auprès d'eux un rôle similaire de rappel à leurs devoirs.

Si ce texte de légende peut être accrédité dans un contexte général, quelle est sa probabilité de vraisemblance dans le contexte d'un support tel que le jeton de compte d'une reine ?

Depuis les études de Rouyer au siècle dernier, on a admis que cette série de jetons armoriés pouvait être attribuée aux administrations comptables de l'hôtel de la **reine Jeanne de Bourgogne**.

Cette attribution n'a pas été remise en cause par Henri De La Tour, dans la classification des collections de la Bibliothèque rédigée par ses soins dans le catalogue édité en 1899.

Il les classe à Jeanne de Bourgogne, fille de Robert II, duc de Bourgogne ; épouse de Philippe VI de Valois à partir de juillet 1313, morte le 12 septembre 1348.

Nous savons que ces jetons de laiton étaient commandés annuellement auprès des **graveurs des ateliers monétaires**, par « jeux » ou lots de cent, destinés aux clercs comptables des divers services administratifs des hôtels royaux.

(par exemple : « 1380 : ...*Jehannin Bietris, clerc de Panneterie, pour 1 papier neufs acheté par lui pour l'office de Paneterie 8 s.p ; II douzaines de parchemin, 14s. la douzaine ; une escriptouere neufve, garnie de cornet, canivet et laz de soye 24 s.p ; un bureau 12 s.p ; un cent de gestouers 4 s.p ; pour gester et enregistrer les parties dudit office du premier jour d'octobre jusques au premier jour de janvier ; lundi xxxl et derrenier jour de decembre, illec.Argent, 76 s.p. .. »*

(Comptes de l'Hotel du roi Charles VI – année 1380 – Archives Nationales KK 50)

Ainsi, **chaque clerc comptable se voyait remettre un jeu neuf annuel de cent jetons**, destiné à renouveler son « matériel de compte des parties, ou séances de comptabilité » qui se composait en outre, du nécessaire à écrire. Un jeu de cent jetons permettant à un comptable d'effectuer des opérations jusqu'à un montant d'un million.

Tous personnels confondus, le total de ces commandes annuelles de jetons administratifs pouvait s'élever à un, voire plusieurs milliers de jetons.

Mais nous savons d'autre part, que des jetons d'argent, (voire parfois d'or) également par jeux de cent, présentant exactement les mêmes décors que ceux des clercs en laiton, étaient commandés pour les officiers comptables, voire, pour la reine ou le souverain.

Si le métal en différait, le motif pouvait donc être amené à passer sous les yeux du possesseur en titre des armoiries, la reine, par exemple.

(autre exemple : 1372, à propos de **jetons de Jeanne d' Evreux** :

« ...*IIII xx III gettouers d'argent, prisé IIII francs et demy...* »

(comptes du testament de la reine Jeanne d' Evreux, année 1372 – publiés dans :

Comte de Laborde : Notice des émaux, bijoux et objets divers exposés dans les galeries du Musée du Louvre, 1853 tome II, page 329 – cité également dans : A. de Barthélémy : Documents sur la fabrication des jetons, 1874, 75 page 229).

Avant d'aborder l'étude de la personnalité de la propriétaire des armes de notre jeton, il convient de passer à l'étude des autres types particuliers de jetons de cette série.

a : (n° 11) : BOC-OTC- BVO -TIO / CSELTONSRVOMA

La légende de l'avvers (face à la croix centrale) semble dépourvue d'intérêt véritable (R/H n°31)
Les premières lettres semblent issues d'une déformation de légende comptable ordinaire du type BOCOT(C pour E) = BO CO(n)TE etc... BVOTIO (B pour M disposé différemment ?) VO
Décalés, interchangeables (d'où : MOV ?), TIO (I comme 1^e barre d'un N) IO décalés, interchangeables comme précédemment (d'où : TNO ou TON ?) ce qui pourrait nous conduire à une déformation hypothétique du mot MOVTON, avec une légende du type BO CONTE MOVTON... ?

C'est le revers portant l'écu armorié qui présente un grand intérêt : Ainsi que l'avait déjà noté Rouyer page 90 de son ouvrage, cette légende est conçue pour être lue en rétrogradant, autrement dit, à rebours. On remarque en outre, que le blason est lui-même gravé à rebours. (les armes réelles de Bourgone ancien étant un bandé d'or et d'azur de six pièces à la bordure de gueules).

En partant de ce principe, la légende de revers se lit alors comme suit : CSELTONSRVOMA AMOVRSRO(y)ALESC. Et en décomposant : AMOVRS RO(y)ALES C. Si l'on retrouve parfois, des écus qui semblent inversés par erreur, dans certaines séries banalisées, notamment, à Tournai par exemple, nous ne rencontrons qu'exceptionnellement une légende disposée méthodiquement pour une lecture à rebours. En générale, seules une ou deux lettres sont inversées pour des raisons techniques que nous avons évoquées précédemment (substitution d'un poinçon de lettre voisine, en cas de défection accidentelle d'un autre poinçon). La conjonction très particulière des deux types de travail à rebours, effectués séparément (poinçons indépendants) ne peut pas avoir été fortuite.

Nous devons donc nous interroger sur la raison qui a pu conduire un graveur à effectuer un travail à rebours, en dehors de toute maladresse d'apprenti. Une lecture picturale à rebours pouvait – elle contenir une signification particulière à l'époque médiévale ?

Dans leur étude sur les rébus de la renaissance et sur ceux, médiévaux de Picardie, Jean Ceard et Jean – Claude Margolin nous livrent quelques éléments de réponse en rappelant l'existence depuis l'époque médiévale, dans certains genres littéraires, de l'usage intermittent et ludique d'exemples d'écritures inversées (mots pris à l'envers avec un découpage arbitraire et des lettres surnuméraires pour mieux occulter le message, ainsi qu'une lecture organisée de droite à gauche).

(Jean Ceard et Jean – Claude Margolin, *Rebus de la Renaissance, des images qui parlent*, 1986 – Ed Maisonneuve et Larose – Chapitre 11 : « à rebours », des inversions formelles au monde à l'envers : graphismes, cryptographie, ludisme)

Nous possédons des Albums poétiques de Marguerite d'Autriche, datant des années 1480, que cette princesse possédait dans sa « librairie » de Malines. Nombre des poèmes qu'ils contiennent portent en marge d'étranges inscriptions manuscrites qui ont été « décodées » : Il s'agissait en fait de noms de personnes, des familiers, assidus de son cercle poétique et artistique, occupant sans doute de hauts charges officielles et dont on voulait provisoirement voiler l'identité, par délicatesse ou par jeu, en masquant leurs activités ludiques.

Ainsi, Monseigneur de Boussu était désigné par la formule : GRVEINGISNOMO SEDZ TUSSUOBA

Le Président de Dole, par le texte : FELY STNEDISERPO ZEDO XELODZ

Le principe étant de séquencer les mots, d'en disposer les lettres à rebours, tout en ajoutant au début et à la fin de chaque mot, deux lettres « de cryptage » destinées à égarer ou dépister les tentatives de recompositions « logiques » de ces mots.

(par exemple, le mot MONSEIGNEVR, se lit bien à rebours, une fois que l'on sait qu'il faut au préalable évacuer mentalement les lettres « parasites » G et O, de début et de fin.).

Il s'agissait d'une pratique qui loin d'être isolée, était couramment utilisée dans les cours par des personnalités qui désiraient faciliter la diffusion de leurs œuvres sans risquer de « déchoir » de leur rang.

Nous avons conservé, dans un autre « registre » les feuillets du manuscrit de Windsor, de Léonard de Vinci, recouverts de rébus et de leurs solutions écrites sous les dessins, selon sa pratique habituelle de l'écriture « en miroir » ou à « rovescio ». Chez ce personnage, la pratique décrite n'avait évidemment plus rien de ludique, mais devait protéger ses inventions.

Bien avant cette époque, nous savons que les compagnies italiennes d'hommes d'affaires « lombards », utilisaient certains types de « chiffres » pour coder leurs correspondance, allant parfois jusqu' à utiliser des procédés dits « d'encres sympathiques » à base de jus , invisibles à l'oeil nu sauf à exposer le papier à la chaleur d' une flamme.

Dans le premier cas qui nous intéresse, de type ludique avec un petit caractère « confidentiel », cette technique s'inscrivait plus largement dans des « gymnastiques mentales » auxquelles étaient entraînées toutes personnes cultivées, exercés à manier des phrases (latines, françaises ou étrangères) en utilisant les « équivoques » les « entends deux » ou « trois », les lectures à multiples sens et les nombreux sous entendus dont se délectaient les « Beaux Esprits », qui mobilisaient par ces exercices, leurs ressources d'imagination, de fantaisie, d'intelligence ludique, d'adaptation des moyens intellectuels à une situation impromptue.

A partir de cet ordre d'idée, est issu un autre processus mental et ludique plus mordant, apprécié des clercs, Sans doute utilisé parmi les écrits (hélas rarement conservés) ayant trait à la préparation des fêtes carnavalesques, dont le bas clergé cherchait à développer le rituel festif. (pensons aux « missels » tels que ceux utilisés durant les fêtes de l' Âne par exemple). **De ces registres carnavalesques développés lors des fêtes folles relevant du cycle calendaire d'un monde provisoirement inversé, durant lesquelles chacun avait le droit de s'exprimer et tout dire, dérivent certainement les pamphlets politiques et religieux qui se développeront au XVI e siècle .**

Henri Meylan, a rappelé le thème majeur du « coq – à – l' âne » de 1575 contenant des vers virulents et subversifs mais entièrement « retournés », à l'encontre de Catherine de Médicis , métaphoriquement associée à Jézabel, « ENIAMORNIATUPAL » (v 485), devant être « Eéhrocse » (écorchée - v 503).

(Henri Meylan : Epîtres du coq – à – l' âne, contribution à l'histoire de la satire au XVIe siècle, BHR, Genève, Droz 1956)

Dans certains vers du texte, les inversions alternent avec le texte en clair .

Ainsi, au XVIe siècle, des adversaires politiques parviennent à faire passer des messages populaires subversifs par un moyen ordinairement employé comme artifice ludique.

Connaît-on des exemples similaires ou avoisinant propres à la période directement médiévale :

S'il en existe, on peut les rencontrer à travers une littérature particulière, celle de fabliaux, de devinettes ou de rébus, publiés à la faveur des libertés de Décembre et de celles des fêtes folles occupant le temps du « monde à l'envers ». Ces fêtes provenant elles-mêmes d'anciennes fêtes païennes antiques et sacrées durant lesquelles, les esclaves élisaient un roi auquel « les Maîtres » du Domaine, devaient obéissance temporaire et festive.

On se reportera à l'étude qui suit , et à la relecture du « Lais » de François VILLON, à partir de nos préoccupations présentes.

Dans le texte de légende du jeton qui nous préoccupe, la lecture à rebours relève t 'elle d' un principe identique dans sa formulation technique, aux exercices pratiqués dans les poèmes de Marguerite d'Autriche ?

On a pu observer que la phrase : CSELTONSRVOMA , si elle se lit effectivement bien à rebours sur notre jeton, comporte une lettre surnuméraire : le C.

Si l'on admet le principe technique déjà évoqué à propos d'autres jetons, selon lequel, dans une légende circulaire sans signe de début ou de fin, le texte se lit « en boucle » et en « continu », on peut admettre que le C surnuméraire et unique a pu jouer le rôle tenu dans les « codages » des noms des poèmes de Marguerite d'Autriche, par les deux lettres « parasites » de début et de fin de chaque mot. La seule différence est que **dans le cas du texte de notre jeton, le manque de place a sans doute obligé le graveur à simplifier le « codage parasite » au minimum, par une seule lettre qui , lue « en boucle » devait faire office de codage à la fois du début et de la fin de la phrase et non pas de chaque mot.**

Si l'on tient compte de la vraisemblance d'une combinaison volontairement inversée du texte de légende sur un jeton, connaît-on des exemples sur d'autres supports, d'inversions calculées, de motifs donnés, en particulier dans un genre « monétaire » ou pseudo-monétaire ?

Nous rencontrons au moins un exemple flagrant de ce type de combinaison inversée dans le dessin médiéval De l'un des rébus de Picardie :

Le rébus 21 – XIX contient en effet deux monnaies au lion « arrêté », exemplaires dont le dessin semble évoquer le « lion d'or » de Philippe le Bon, émis entre 1454 et 1460 (4, 25g – équivalant à 30 s), pièce sur laquelle le lion est assis à gauche sous un dais gothique (H.Enno van Gelder et M.Hoc : Les monnaies des Pays-Bas espagnols et bourguignons – 1434 – 1713- Amsterdam 1960, p11 et pl 1 n° 3 – 2).

Chaque lion est assis à droite sur le rébus qui est en liaison avec les fêtes folles et le « monde inversé ». Sur le dessin du manuscrit 5658, on lit en outre le mot MORIA. Selon Jean Ceard et Jean- Claude Margolin, Le lecteur, à la faveur du monde inversé de ces fêtes folles est invité à interpréter la détresse emphatique de notre homme porteur du blason - rébus, comme une « folie ». Le contexte de ces fêtes folles est encore souligné par ce fait, car la représentation à l'intérieur d'un rébus, d'un objet, d'un animal, « déréalise » à des fins ludiques ou facétieuses le signifié lui-même. **Les lions monétaires sont ici doublement irréels au second degré, puisqu' emprisonnés dans des pièces de monnaie, ils signent par leur posture même, non conforme, de la fausse – monnaie, et en l'occurrence dans notre contexte, des « monnaies de fous »** (monnaies du Prince des Sots).

(Jean Ceard et Jean – Claude Margolin , Rebus de la Renaissance , p 418, et Rebus de Picardie T II p 132)

Compte tenu de l'ensemble de ce qui a déjà été formulé précédemment, on peut donc émettre avec quelque vraisemblance l'hypothèse selon laquelle, la gravure « totalement à rebours » de notre jeton pourrait induire une notion de folie liée aux AMOVRS RO(y)ALES évoquées par voie détournée.



Marguerite de Bourgogne — Phot. Lauros Graudon



Louis X le Hutin — Phot. Lauros Graudon

Marguerite de Bourgogne

Louis X le Hutin

Philippe V le Long



Philippe V le Long — Phot. Ceccone Bulloz

Une telle notion est – elle envisageable dans le contexte particulier du jeton d'une administration de La Reine ?

Une amorce de réponse nous est apportée, cette fois à travers l'étude d'un autre support, tout aussi crédible, qui ne nous écarte en rien de notre contexte :

NOUVEAUX ELEMENTS D' ETUDE DE LA CONSTRUCTION DES MANUSCRITS ENLUMINES

Dans une passionnante étude, Martine Clouzot a attiré l'attention sur l'intérêt particulier que présente l'iconographie composée d'animaux musiciens et d'êtres hybrides situés dans les bordures marginales et les lettrines de deux manuscrits:

- LES HEURES DE JEHANNE D'EVREUX (New York, Cloisters, Col, ms 54.1.2, fol 149)
- LE BREVIAIRE DE JEHANNE D' EVREUX (Chantilly, Musée Condé, ms 1887, fol 7, 19v, 27v, 189v, 211, 285v, 297v, 300v, 307, 345,)

(Martine Clouzot, La musique des marges. L'iconographie des animaux et des êtres hybrides musiciens dans les manuscrits enluminés du XIIIe au XIVe siècle- Cahiers de Civilisation médiévale, n°42, 1999 – pp 323-342 – Centre d'études supérieures de civilisation médiévale de Poitiers)

« Dans ces illustrations, grotesques et hybrides ne sont pas plus habiles que des animaux », selon l'auteur, « pour jouer des instruments de musique, à la différence que leur pratique instrumentale semble volontairement et ostensiblement inexacte. En effet, dans la lettrine du folio 149 des « Heures de Jeanne d' Evreux », par exemple, le grotesque joue d'un soufflet à feu comme s'il s'agissait d'un luth. Sur le folio 166 de ce même manuscrit, le luth et le triangle des hybrides sont de surcroît tenus à l'envers.. ».

Les instruments joués par les hybrides ne sont que des « pseudo-instruments » (idée de non-sens)
(- vielle à archet /mâchoire animale ou botte de paille, frottées à l'aide de râteaux, - grill et soufflet raclés par des pinces à feu)

Nous savons que le bréviaire de Jehanne d' Evreux a été enluminé par Jean Pucelle pour la reine Jehanne à l'occasion de son mariage avec Charles IV en 1325.

Chacune des initiales du bréviaire est peinte en grisaille et renferme un centaure soufflant dans des cruches et des chaudrons.

Les centaures « mi – hommes, mi- étalons » portent une forte connotation sexuelle symbolique, en particulier dans le contexte des fêtes carnavalesques.

Cruches et chaudrons sont également les instruments du charivari de Fauvel.

(le Charivari est une manifestation collective de dérision à l'égard du remariage d'un veuf avec une jeune fille. La coutume veut que, face à la dérogation aux principes moraux de la communauté, le groupe des jeunes manifeste sa désapprobation en faisant un grand tintamarre jusque devant la demeure des nouveaux époux.

(cf : Claude Gauvard et Altan Gokalp, « les conduites de bruit et leurs signification à la fin du Moyen – Âge : le charivari, Annales ESC, 1974, n°3, p693-704).

La présence d'instruments de musique de type « macabre » (de même que dans le roman de Fauvel, des personnages masqués frappent sur les cruches et les chaudrons) indiquerait symboliquement et rituellement, la protestation des morts de la communauté du conjoint défunt et les droits des enfants du premier lit.

(Jean – Claude Schmitt, La raison des gestes en Occident, Paris 1990)

Le contexte politique et moral de la cour a pu favoriser un rapprochement iconographique entre les décors du manuscrit de Fauvel, (rédigé par un clerc, Gervais de Bus), contemporain de celui des Heures de Jeanne d'Evreux, et les illustrations de ce dernier manuscrit, destiné comme lui à la cour de France .

Jeanne d'Evreux a 18 ans lors de son mariage en 1324 avec Charles IV le Bel, pour lequel il s'agit du troisième mariage. Ses deux épouses précédentes lui ont laissé chacune une fille. La première épouse de Charles IV était, ainsi que nous l'avons déjà vu, **Blanche d'Artois, comtesse de Bourgogne répudiée en 1322, pour son adultère, après le scandale dit « de la tour de Nesle ».**

Ce scandale, bien qu'il n'ait concerné officiellement que trois princesses, a certainement bouleversé la cour. L'entourage aristocratique des serviteurs chargés de veiller sur les activités de toutes les jeunes princesses a été touché, au dire des chroniqueurs et largement suspecté de négligence, (certains personnels ont été soumis à la question puis exécutés), il est vraisemblable que lors de la vaste enquête qui s'en est suivi, de même que les serviteurs ont été suspectés, exécutés, ou pour certains, très vraisemblablement remplacés,